

**PLAN STRATEGIQUE COMMUNAL DES SERVICES
PUBLICS D'EAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
USEES ET EXCRETA 2018-2030**

DOCUMENT 2 :
PLANIFICATION (Version
finale) (Avril 2018)

Réalisé avec l'assis-
tance technique et
financière de



République du NIGER

Fraternité – Travail – Progrès

**Région de Tillabéri
Département de Torodi**

COMMUNE RURALE DE MAKALONDI



Sigles et abréviations	05
INTRODUCTION	08
1ère partie	10
DIAGNOSTIC DE L'ACCES A L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET EXCRETA	11
1.1 PROFIL DE LA COMMUNE	13
1.2 LES DETERMINANTS SOCIO-ECONOMIQUES DES SERVICES D'AEPHA	14
1.3 LA GOUVERNANCE COMMUNALE DES SERVICES D'AEPHA	15
1.4 LA FOURNITURE DES SERVICES D'EAU POTABLE	16
1.5 LA FOURNITURE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET EXCRETA	17
1.6 LE FINANCEMENT DU SECTEUR AEPHA	17
1.7 LES FORCES ET LES FAIBLESSES DES SERVICES D'AEPHA	18
1.8 LES OPPORTUNITES ET LES MENACES DES SERVICES D'AEPHA	20
1.9 ENJEUX ET DEFIS	22
2ème partie	24
STRATEGIE COMMUNALE POUR L'ACCES UNIVERSEL AUX SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT	25
2.1 FONDEMENTS DE LA STRATEGIE COMMUNALE	26
2.2 BUTS POURSUIVIS ET CONVERGENCES	31
2.3 PRINCIPAUX CHANGEMENTS	32
2.4 LEVIERS A ACTIVER	33
2.5 AXES STRATEGIQUES	35
2.6 MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION	44



Sigles et abréviations

Sigles /Acronymes	Définitions
AEP	Approvisionnement en eau potable
AEPA	Approvisionnement en eau potable et assainissement
AEPHA	Approvisionnement en eau potable hygiène et assainissement
Mini-AEP	Mini Alimentation en eau potable simple ou multi-villages
AFDH	Approche Fondée sur les Droits Humains
ATPC	Assainissement total piloté par la communauté
AUE	Association des usagers de l'eau
AUSPE	Association des usagers du service public de l'eau
BF	Borne-fontaine
CCC	Communication pour un changement de comportement
CEG	Collège d'enseignement général
FCFA	Franc de la communauté francophone d'Afrique
CFP	Centre de formation professionnelle
CSI	Centre de santé intégré
CSPRE	connaissance, suivi et protection des ressources en eau
DAL	Défécation à l'air libre
EP	Ecole primaire
eqPEM (EPEM)	Equivalent point d'eau moderne
FDAL	Fin de défection à l'air libre
FEPMH	Forage équipé de pompe à motricité humaine
FF	Forfait
FFOM	Forces faiblesses opportunités menaces
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GPS	Global positioning system
HA	Hygiène et assainissement
IEC	Information éducation communication

MD	Ménages desservis
NIGELEC	Niger Electricité (société nationale du service d'électricité)
ODD	Objectifs de Développement Durable
ONG	Organisation non gouvernementale
OS	Objectif spécifique
OSC	Organisation de la société civile
PANGIRE	Plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau
PEA	Poste d'eau autonome
PEM	Point d'eau moderne
PDC	Plan de développement communal
PLEA	Plan Local (communal) Eau et Assainissement
PSC-AEPA	Plan stratégique communal- pour l'approvisionnement en eau potable
PTF	Partenaire technique et financier
PROSEHA	Programme sectoriel eau hygiène et assainissement
PSCEA	Plan stratégique communal pour l'eau et l'assainissement
RGP/H	Recensement général des populations et de l'habitat
SAC/SPE	Structure d'appui conseil/service public de l'eau
SEEN	Société d'exploitation des eaux du Niger
SMEA	Service municipal en charge de l'eau et de l'assainissement
SPEN	Société des patrimoines des eaux du Niger
STD	Services Techniques Déconcentrés
TIC	Techniques d'information et de communication
VA	Village administratif
VIP	Ventilated Improved Pit (Latrine à Fosse Ventilée)

INTRODUCTION

Le gouvernement du Niger a adhéré aux Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés lors de l'Assemblée Générale des Nations Unies le 25 septembre 2015. L'objectif visé est l'accès universel aux services d'eau potable et d'assainissement à l'horizon 2030.

Cet engagement est matérialisé à travers l'adoption du Programme Sectoriel Eau Hygiène et Assainissement (PROSEHA) 2016-2030 qui vise les objectifs spécifiques suivants :

OS11 :

A l'horizon 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable (ODD Cible 6.1 : Sous-programme Alimentation en Eau Potable)

OS12 :

A l'horizon 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats, mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable et réduire de moitié la proportion d'eaux usées non traitées (ODD Cible 6.2 : Sous-programme Assainissement).

OS21

A l'horizon 2030, assurer l'accès à l'eau de qualité en quantité suffisante et de façon équitable pour tous les usagers de l'espace pastoral dans la quiétude et la solidarité.

OS13 :

A l'horizon 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée et une utilisation rationnelle des ressources en eau à tous les niveaux tout en réduisant les pollutions et en protégeant les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs (ODD Cibles 6.3 à 6.6 : Sous-programme GIRE).

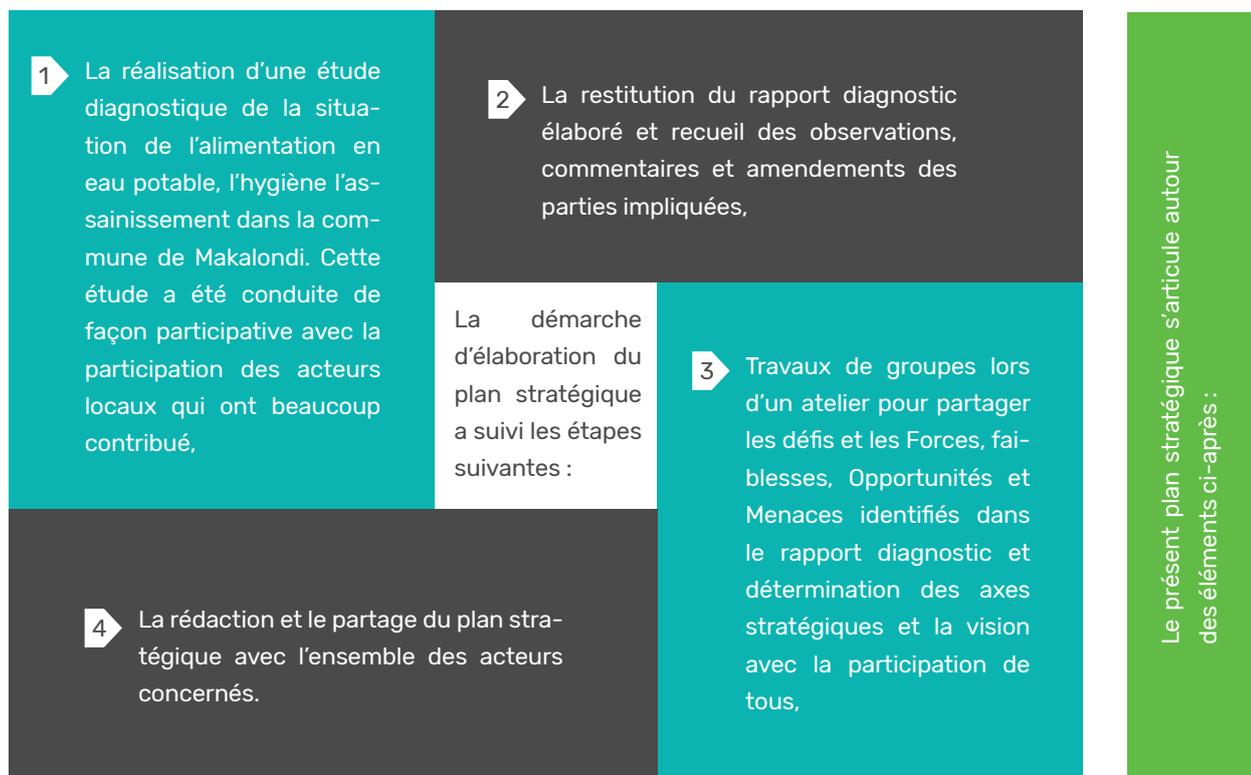
OS14 :

A l'horizon 2030, améliorer la gouvernance, renforcer les capacités nationales et renforcer la participation citoyenne en ce qui concerne la gestion de l'eau et de l'assainissement (ODD Cibles 6a & 6b : Sous-programme Gouvernance).

Pour la mise en œuvre de cet ambitieux programme, les plans Locaux Eau Assainissement (PLEA) doivent être adaptés pour amorcer une nouvelle dynamique afin d'améliorer le processus de planification dans le domaine de l'AEPA et favoriser ainsi une meilleure appropriation des PLEA au niveau communal et des différents acteurs impliqués.

La commune est placée au centre du processus afin de lui permettre de jouer le rôle que lui confèrent les textes en matière de décentralisation.

La démarche d'élaboration du plan stratégique a suivi les étapes suivantes :



les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces de la fourniture des services AEPA et dégager la vision et les orientations pour la commune;

les enjeux et les défis actuels de la fourniture des services d'eau potable, d'assainissement, des eaux usées et excréta au niveau communal dans une optique d'opérationnalisation du PROSEHA;

la stratégie communale pour la période (2018 - 2030) ;

le plan d'investissement pour la période (2018 - 2025).

1ÈRE PARTIE



DIAGNOSTIC DE L'ACCES A L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET EXCRETA

Le diagnostic a porté sur l'analyse de l'environnement de la gestion des services d'eau potables et d'assainissement ainsi que leurs performances. La synthèse exposée ici traite :

- Des déterminants socio-économiques des services d'AEPA,
- De la gouvernance communale des services d'AEPA,
- De la fourniture des services d'eau potable,
- De la fourniture d'assainissement des eaux usées et excréta,
- Financement de l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement des eaux usées et excréta,
- Des forces et faiblesses des services d'AEPHA,
- Des opportunités et menaces des services d'AEPHA,
- Enjeux et défis.

Le diagnostic des performances des services d'AEPHA a été fait sur la base des normes et critères qui sous-tendent désormais les ODD 6.1 et 6.2, où l'appréciation de chaque service est opérée sur la base d'une nouvelle échelle d'évaluation élaborée à cet effet par le Joint monitoring program (JMP) .

	Eau potable	Assainissement des eaux usées et excréta
Echelle d'appréciation du service	Géré en toute sécurité	Géré en toute sécurité
	Basique (ou élémentaire)	Basique (ou élémentaire)
	Limité	Limité
	Non amélioré	Non amélioré
	Pas de service	Pas de service

La performance idéale attendue dans la poursuite des ODD 6.1 et 6.2 est mesurée par les indicateurs centraux déclinés dans le tableau ci-après.

SOUS-SECTEUR	APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE
Cible	6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable
Indicateurs principaux	1 Pourcentage de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité.
	2 Pourcentage d'établissements de niveaux préscolaires, primaires et secondaires disposant d'un accès à l'eau en provenance d'une source améliorée dans l'enceinte de l'établissement.
	3 Pourcentage de centres de soins disposant dans leur enceinte d'un accès à de l'eau en provenance d'une source améliorée.

Source : une eau potable gérée en toute sécurité, UNICEF-OMS, 2017

Programme conjoint de suivi de l'atteinte des ODD 6.1 et 6.2 par UNICEF-OMS

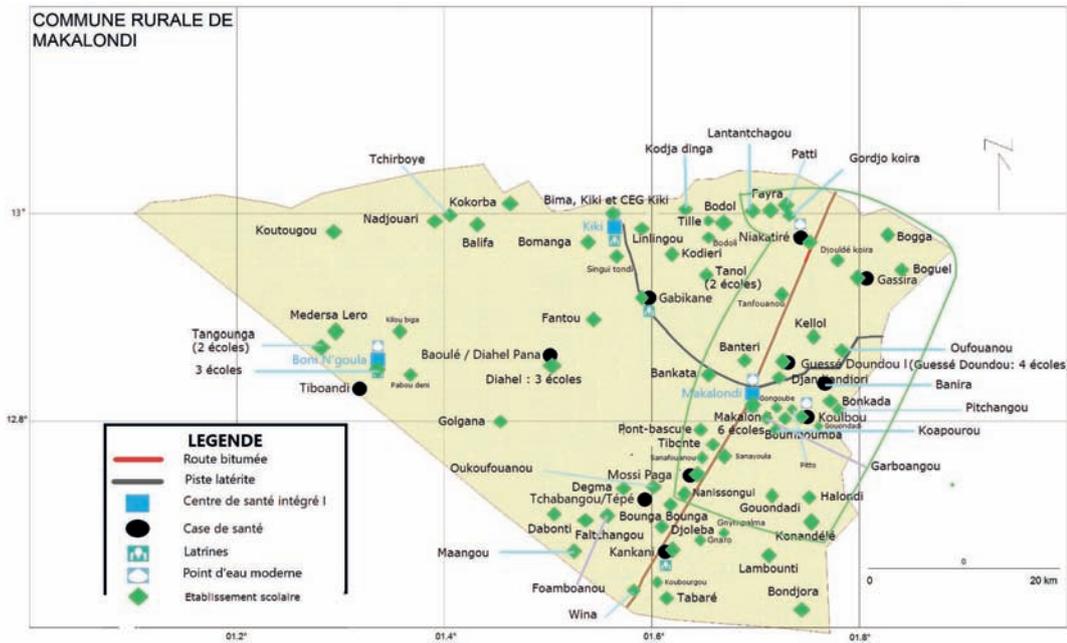
SOUS-SECTEUR	ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET EXCRETAS
Cible	D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable
Indicateurs principaux	1 Pourcentage de la population utilisant des services de l'assainissement gérés en toute sécurité, in-cluant des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon.
	2 Pourcentage d'établissements de niveaux préscolaires, primaires et secondaires disposant d'un accès à des toilettes améliorées dans l'enceinte de l'établissement, respectant les normes handi-sexo-spécifique et fonctionnelles.
	3 Pourcentage d'établissements de niveaux préscolaires, primaires et secondaires disposant d'un dispositif de lave mains avec du savon et de l'eau disponible.
	4 Pourcentage de centres de soins disposant dans leur enceinte d'un accès à des toilettes améliorées respectant les normes handi-sexo-spécifique et fonctionnelles.
	5 Pourcentage de centres de soins disposant dans leur enceinte d'un dispositif de lave mains avec du savon et de l'eau disponible.

Source : JMP 2017-WASH dans l'agenda 2030 : Les nouveaux indicateurs mondiaux pour l'eau,

l'assainissement et l'hygiène. UNICEF - OMS

1.1 Profil de la commune

La carte ci-dessous présente la commune de Makalondi.



Statut

Superficie

Nombre de villages et secteurs

Population en 2012

Population projetée en 2030

Incidence nationale de la pauvreté en 2017

Taux d'accès à l'eau potable gérée en toute sécurité

Taux d'accès à l'assainissement des eaux usées et excréta gérés en toute sécurité

Ressources en eau

Budget total 2017

Potentiels Partenaires de la commune

Commune rurale

... ND

159 villages

73 27 habitants

145 885 habitants

48,2%

0%

0%

Eaux de surface : Cours d'eau temporaires avec fortes potentialités de bas-fonds aménageables. Eaux souterraines : sont localisées dans (i) les nappes alluviales et (ii) les zones fracturées et altérées du socle du Liptako Gourma.

... ND

... ND

Comme la moyenne et la médiane des débits pour les forages positifs sont respectivement de 4m³/h et 2,5m³/h, ceux-ci sont exploités pour réaliser des mini-AEP multi villages à l'image de celle de Makalondi Garage. Les nappes profondes, si elles existent, ne sont pas encore explorées.

Les taux d'accès actuels sont calculés sur la base de critères normatifs en considérant les ouvrages qui sont en bon état de fonctionnement. Les facteurs clés d'amélioration des services pour réconcilier les taux d'accès avec les aspirations et la demande des usagers sont relatifs à l'accessibilité physique aux quantités d'eau, la qualité de l'eau desservie, la continuité du service ainsi que l'acceptabilité sociale de la tarification du service.



1.2 LES DETERMINANTS SOCIO-ECONOMIQUES DES SERVICES D'AEPHA

Selon les résultats du diagnostic, les principaux facteurs sociaux et économiques qui déterminent le développement des services d'AEPHA dans la commune de Makalondi sont:

● **La démographie galopante**, selon les projections, le nombre de villages de plus de 1000 habitants passera de 2012 à 2030 de 9 à 30. Les villages de plus de 2000 habitants qui sont donc candidats pour l'hydraulique urbaine selon le code de l'eau, seront 2 en 2020, 3 en 2025 et 8 à l'horizon 2030. Makalondi, sera un centre urbain avec une population qui passera de 5311 en 2012 à 10574 en 2030.

● **La concurrence entre les usages de l'eau**, malgré la bonne pluviométrie dans la zone, les ressources en eau sont insuffisantes pour les différents usages (AEP, agriculture, élevage, artisanat et industrie) dans la commune de Makalondi. Il en résulte une forte pression sur les ressources en eau.

● **Le manque de pratiques de contrôle de l'action publique** par les citoyens.

● **L'économie locale essentiellement basée sur une agriculture familiale** et l'incidence de la pauvreté monétaire en 2017 (48,2%) très élevée au niveau national.

● **La dynamique organisationnelle et socioculturelle**, un seul type d'opérateur occupe le marché de la gestion des services d'approvisionnement en eau potable dans la commune de Makalondi. Il s'agit des associations des usagers de l'eau qui gèrent les Mini-AEP, FEPMH et PC dans la commune.

La commune n'exerce aucun contrôle sur les activités de ces associations et leur a abandonné la gestion des recettes. Elle ne perçoit donc aucun revenu issu de la gestion des infrastructures.

1.3 LA GOUVERNANCE COMMUNALE DES SERVICES D'AEPHA

A l'échelle communale, la mairie est responsable de la fourniture des services d'AEPHA. En matière de gouvernance communale, le diagnostic fait ressortir:

● **Le faible engagement de l'autorité communale**, la commune ne connaît pas le potentiel fiscal et de ce fait n'apporte pas d'amélioration au niveau de recouvrement des recettes notamment les impôts, les taxes, et la part de la commune en matière de gestion des infrastructures d'eau;

● **L'absence de stratégie de mobilisation de financements** pour la réalisation des infrastructures, la commune n'apportant aucune part de son budget. Elle compte seulement sur la contribution de ses partenaires et de l'Etat;

● **L'absence de document de convention ou de contrat**, avec les associations des usagers de l'eau qui gèrent les Mini-AEP, FEPMH et PC dans la commune. La commune n'exerce aucun contrôle sur les activités de ces associations et leur a abandonné la gestion des recettes. Elle ne perçoit donc aucun revenu issu de la gestion des infrastructures ;

● **L'absence de suivi et l'évaluation**, de communication et de reddition des comptes aux citoyens et un faible niveau d'animation de la concertation des parties prenantes de l'AEPHA.

1.4 LA FOURNITURE DES SERVICES D'EAU POTABLE

L'essentiel des sources d'eau de la commune est constitué de forage. Comme la moyenne et la médiane des débits pour les forages positifs sont respectivement de 4m³/h et 2,5m³/h, ceux-ci sont exploités pour réaliser des mini-AEP multi villages à l'image de celle de Makalondi Garage.

Les nappes profondes, si elles existent, ne sont pas encore explorées.

79% de la population de la commune ont un accès aux services publics d'eau potable (ancien indicateur). Les taux d'accès actuels sont calculés sur la base de critères normatifs en considérant les ouvrages qui sont en bon état de fonctionnement. Les facteurs clés d'amélioration des services pour réconcilier les taux d'accès avec les aspirations et la demande des usagers sont relatifs à l'accessibilité physique aux quantités d'eau, la qualité de l'eau desservie, la continuité du service ainsi que l'acceptabilité sociale de la tarification du service.



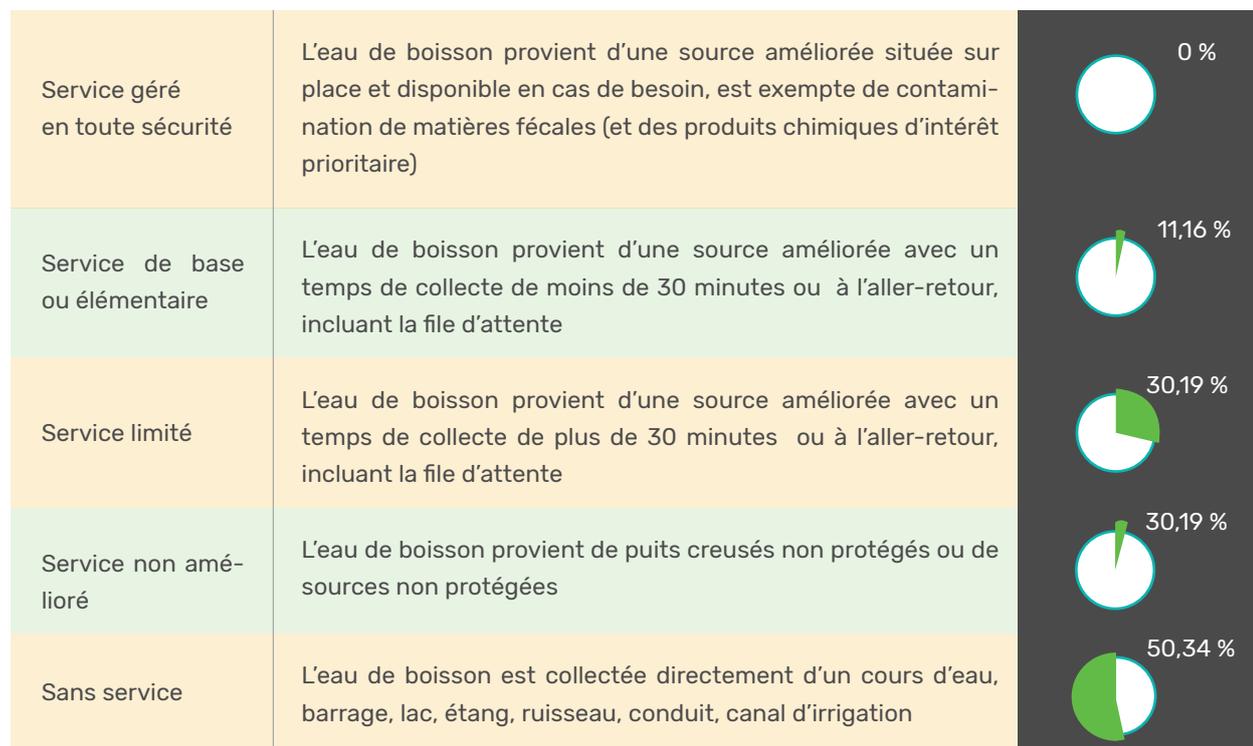
79% de la population de la commune ont un accès aux services publics d'eau potable (ancien indicateur).



L'approvisionnement en eau potable de la commune de Makalondi (selon le rapport diagnostic de 2017) est assuré à travers:

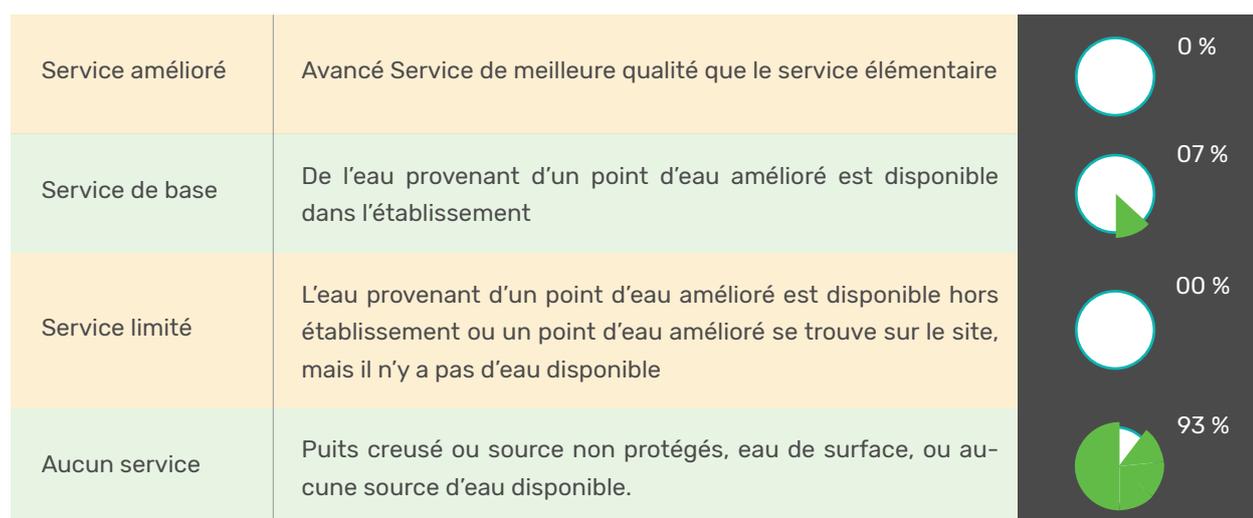
- 3 mini-adductions d'eau potables dont une en panne;
- un poste d'eau autonome;
- 312 forages équipés de pompes à motricité humaine dont 12 en panne;
- 20 puits cimentés dont un non fonctionnel.

Accès à des services durables d'eau potable



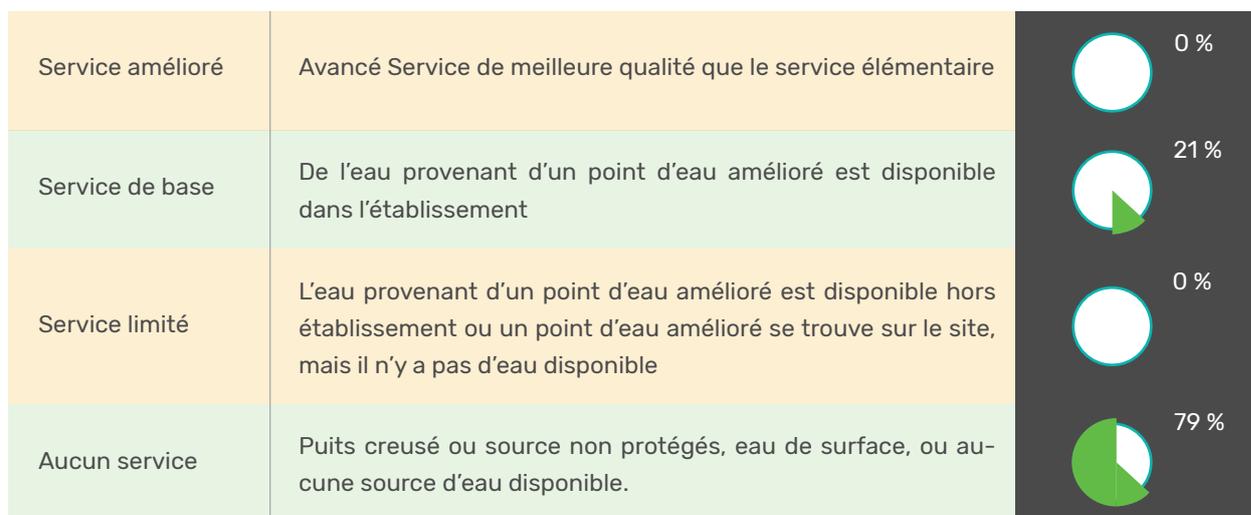
Source : JMP 2017-WASH dans l'agenda 2030 : Les nouveaux indicateurs mondiaux pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène. UNICEF - OMS et Rapport diagnostic 2017.

Performance de la fourniture d'eau potable dans les établissements scolaires



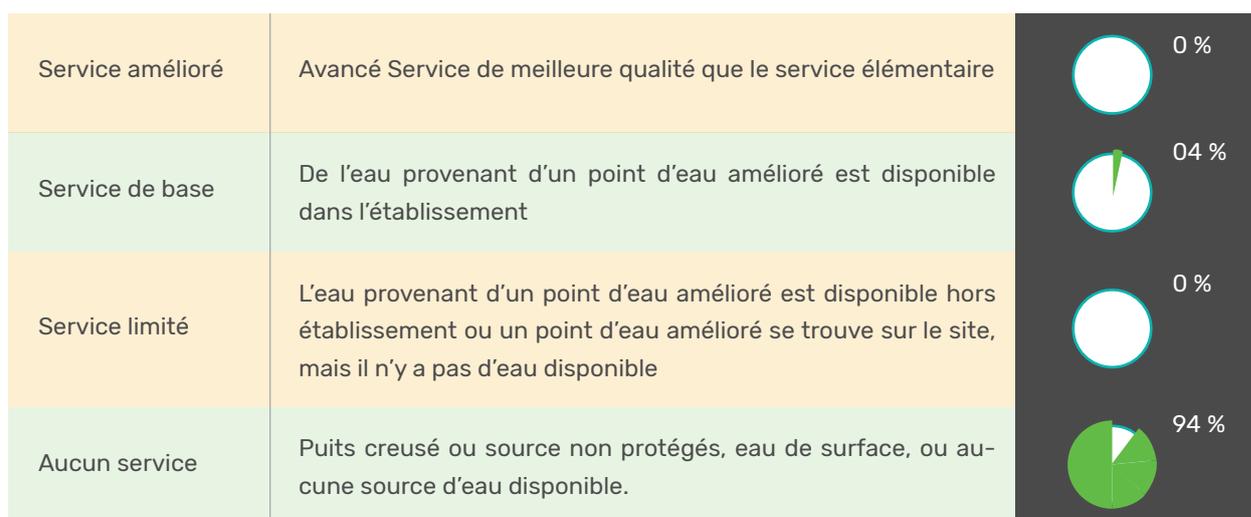
Source : JMP 2017-WASH dans l'agenda 2030 : Les nouveaux indicateurs mondiaux pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène. UNICEF - OMS et Rapport diagnostic 2017.

Performance de la fourniture d'eau potable dans les centres de santé



Source : JMP 2017-WASH dans l'agenda 2030 : Les nouveaux indicateurs mondiaux pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène. UNICEF - OMS et Rapport diagnostic 2017.

Performance de la fourniture d'eau potable dans les lieux publics (autres lieux de vie)



Source : JMP 2017-WASH dans l'agenda 2030 : Les nouveaux indicateurs mondiaux pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène. UNICEF - OMS et Rapport diagnostic 2017.



La performance des opérateurs de la fourniture des services d'AEP

Un seul type d'opérateur occupe le marché de la gestion des services d'approvisionnement en eau potable dans la commune de Makalondi. Il s'agit des associations des usagers de l'eau (AUE) qui gèrent les Mini-AEP, FEPMH et PC dans la commune. Le fonctionnement des AUE est léthargique et elles ne communiquent faiblement avec les usagers. (Voir point 4.3.3 et tableau n°14 du rapport diagnostic).

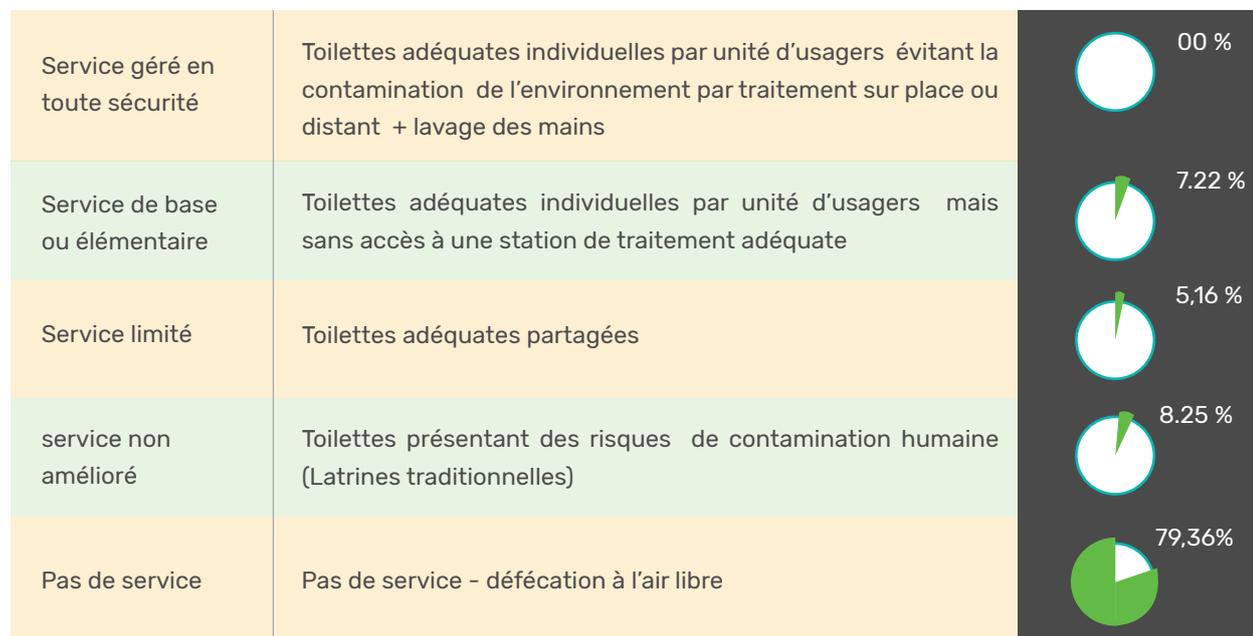
1.5 LA FOURNITURE DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET EXCRETA

La fourniture du service d'assainissement est très peu développée et se limite à l'assainissement liquide à travers la réalisation d'ouvrages de confinement et de stockage. On note :

-  Très faible taux d'accès des ménages à des systèmes d'assainissement et à l'hygiène ;
-  Insuffisance organisationnelle de l'offre des services d'assainissement dans la Commune de Makalondi ;
-  Pollution de la ressource en eau par les activités agricole et aurifères, les vidanges incontrôlées des latrines etc.

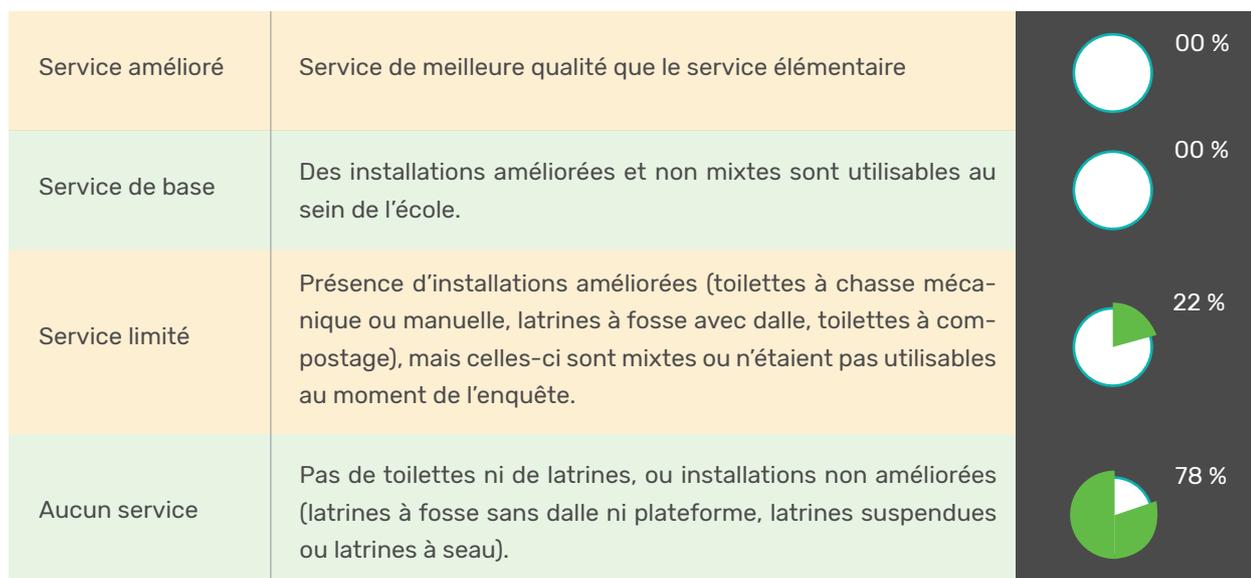


Performance de l'assainissement familial



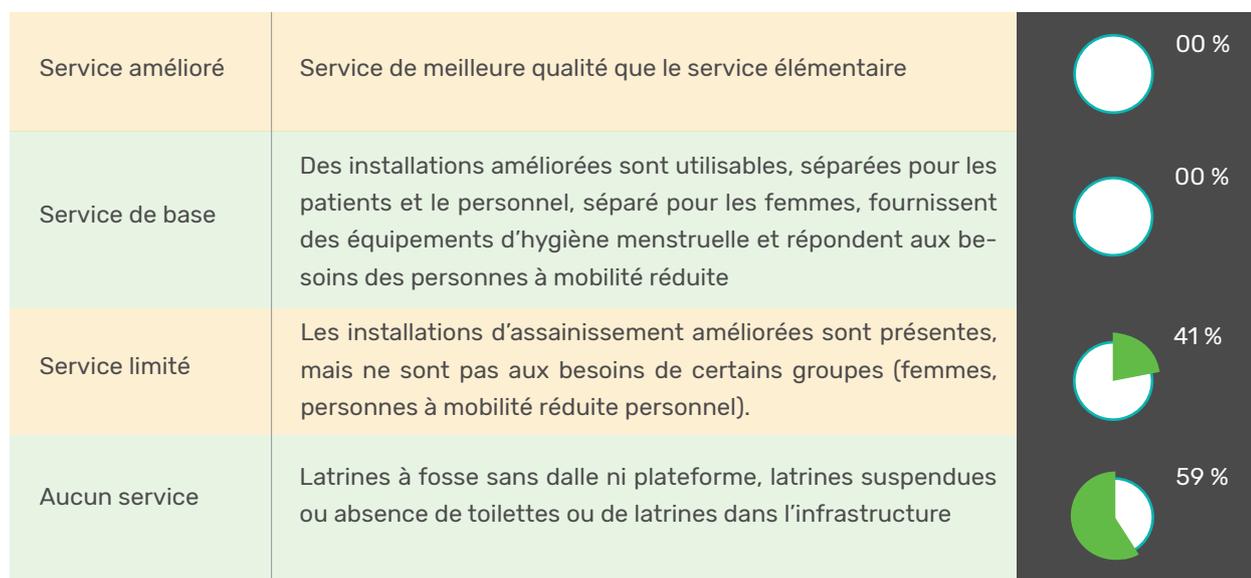
Source : JMP 2017-WASH dans l'agenda 2030 : Les nouveaux indicateurs mondiaux pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène. UNICEF - OMS et Rapport diagnostic de 2017 citant le PLEA de 2015.

Performance de l'assainissement dans les établissements scolaires



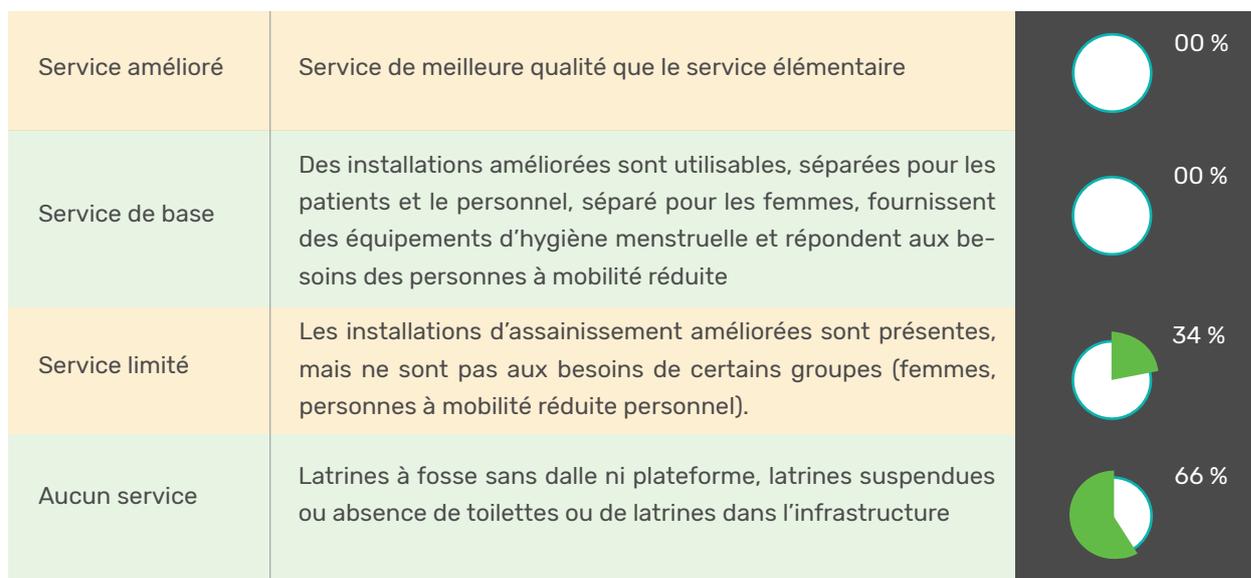
Source : JMP 2017-WASH dans l'agenda 2030 : Les nouveaux indicateurs mondiaux pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène. UNICEF - OMS et Rapport diagnostic de 2017 citant le PLEA de 2015.

Performance de l'assainissement liquide dans les centres de santé



Source : JMP 2017-WASH dans l'agenda 2030 : Les nouveaux indicateurs mondiaux pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène. UNICEF - OMS et Rapport diagnostic de 2017 citant le PLEA de 2015.

Performance de l'assainissement dans les lieux publics (autres lieux de vie)



Source : JMP 2017-WASH dans l'agenda 2030 : Les nouveaux indicateurs mondiaux pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène. UNICEF - OMS et Rapport diagnostique de 2017 citant le PLEA de 2015.

1.6 LE FINANCEMENT DU SECTEUR AEPHA

La réalisation du droit d'accès universel à l'eau et l'assainissement passe entre autres par l'assurance d'un financement adéquat du sous-secteur, c'est-à-dire un financement qui prenne en compte aussi bien le développement des infrastructures que celui des services. Dans ce sens, le financement du sous-secteur selon l'approche des coûts du cycle de vie (LCCA) peut être une réponse à la prise en compte de toutes les dimensions du problème.

L'approche des coûts du cycle de vie (LCCA) vise à atteindre des services WASH adéquats, équitables et durables. Au cœur de cette approche, il faut prendre en compte ce qui est nécessaire pour construire, maintenir, réparer et renouveler un système d'eau (ou d'assainissement), d'où la définition de composantes dans ce cadre.

Il s'agit de s'assurer que les différents segments qui permettent la pérennité d'un cycle de vie des installations sont financés et que chacune des parties intéressées (État et ses partenaires, commune, Usagers) joue sa partition.

Les financements peuvent provenir de trois sources principales que sont le tarif (usagers), les taxes (budget de l'État, budget des communes) et les transferts (aide internationale). Le tarif correspond au prix payé par l'utilisateur pour l'utilisation du service. Les taxes reversées dans le service proviennent du budget (État / communes), et sont issues de la collecte des impôts. Le budget étatique peut aussi être alimenté par des prêts souverains des bailleurs. Les transferts sont quant à eux essentiellement constitués des dons des bailleurs de la solidarité internationale.

1.7 LES FORCES ET LES FAIBLESSES DES SERVICES D'AEPA

GOUVERNANCE	<p>01 Existence de PLEA et de PDC mis en œuvre ;</p> <p>02 Disponibilité d'un agent qualifié pour l'animation des activités dans la perspective du développement des services d'AEPA en instance de recrutement ;</p> <p>03 Compte rendu des délibérations du conseil municipal fait par les conseillers auprès des populations.</p>	<p>1</p> <p>Inexistence d'un cadre de concertation, de coordination des interventions et de reddition des comptes par la commune.</p>
FOURNITURE DES SERVICES D'AEPA	<p>01 Fort taux de couverture des services d'eau potable : 79% de la population de la commune ont un accès aux services publics d'eau potable (ancien indicateur) ;</p> <p>02 Disponibilité d'un agent qualifié pour l'animation des activités dans la perspective du développement des services d'AEPA en instance de recrutement.</p>	<p>1</p> <p>Non implication de la commune dans la gestion des infrastructures hydrauliques</p>

FOURNITURE DES SERVICES D'AEUE

01

Disponibilité d'un agent qualifié pour l'animation des activités dans la perspective du développement des services d'AEPA en instance de recrutement.

1

Non implication de la commune dans la gestion des infrastructures d'assainissement

2

Très faible taux d'accès des ménages à des systèmes d'assainissement et à l'hygiène ;

3

Insuffisance organisationnelle de l'offre des services d'assainissement dans la Commune de Makalondi.

FINANCEMENT DE L'AEPA

01

Elaboration/adoption du budget communal à bonne date et selon l'approche participative.

02

Force de plaidoyer auprès des PTFs par le Maire

1

Ressources financières propres insuffisantes pour la contribution au financement des investissements du secteur

2

Faible niveau d'exécution des dépenses d'investissement et non prise en compte des financements des partenaires dans la comptabilité.

3

Absence de stratégie de mobilisation de financement auprès des PTF ou auprès des acteurs politiques et économiques.

1.8 LES OPPORTUNITES ET LES MENACES DES SERVICES D'AEPA

GOUVERNANCE

Les opportunités

- 1 Décentralisation en cours, transfert par l'Etat des compétences et des ressources vers les Communes pour booster l'offre des services publics d'eau d'assainissement ;
- 2 Disponibilité de la population au partage de ressources en eau entre localités ;
- 3 Intégration de l'AFDH dans l'AEPA ;
- 4 Application de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) qui va permettre aux services d'eau potable de disposer de ressources en eau suffisantes et non polluées pour leur activité.

Menaces

- 1 Non maîtrise de l'accroissement démographique et de l'immigration, induisant une dynamique d'éclosion des villages et de leur hypertrophie ;
- 2 Dynamique associative réduite et peu orientée dans la promotion de l'AEPA.

FOURNITURE DES SERVICES D'AEP

Les opportunités

- 1 Existence d'un sous- programme ; Gouvernance dans le PROSEHA ; Influences positives des actions de sensibilisation.

Menaces

- 1 Pollution de la ressource en eau par les activités agricole et aurifères, les vidanges incontrôlées des latrines etc ;
- 2 Difficultés d'accès à la ressource en eau ;
- 3 Insuffisance très marquée des ressources humaines formées dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ;
- 4 Dynamique associative réduite et peu orientée dans la promotion de l'AEPA

FOURNITURE DES SERVICES D'AEUE

Les opportunités

- 1 Existence d'un sous- programme ; Gouvernance dans le PROSEHA ;
- 2 Les influences positives des actions de sensibilisation.

Menaces

- 1 Insuffisance très marquée des ressources humaines formées dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ;
- 2 Persistance des pratiques des déversements sauvages des eaux usées et des boues fraîches vidangées manuellement, dans les rues, les espaces vides.

FINANCEMENT DE L'AEPHA

Les opportunités

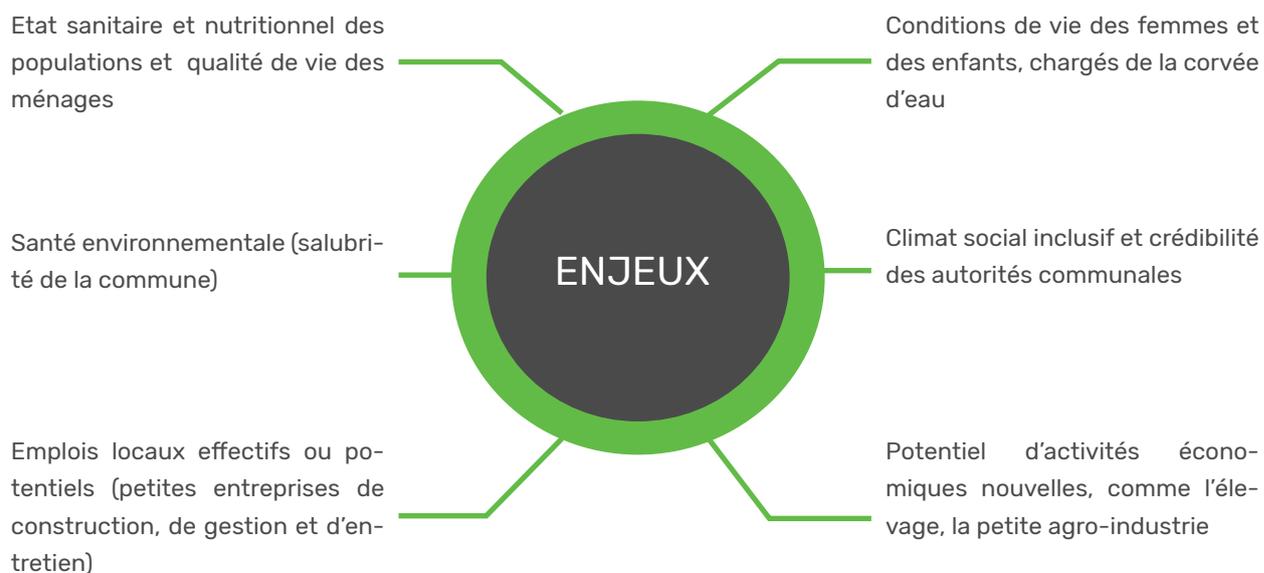
- 1 Adoption du principe du transfert des compétences et des ressources par l'État ;
- 2 Existence d'une cellule d'appui au partenariat Public-privé ;
- 3 Engagement du Niger à l'atteinte de l'ODD relatif à l'assainissement des eaux usées et excréta ;
- 4 Disponibilité des partenaires ; techniques et financiers à accompagner le secteur une fois que les stratégies d'intervention sont bien clarifiées ;
- 5 Fort potentiel de ressources internes à collecter ;
- 6 Ménages prêts à payer pour l'accès à un service de qualité améliorée à un prix acceptable.

Menaces

- 1 Niveau élevé de la pauvreté et du chômage d'une frange importante de la population.



1.9 ENJEUX ET DEFIS



Création d'un climat social inclusif et de crédibilité des autorités communales;

Connaissance du potentiel fiscal.

Amélioration du taux d'absorption des financements ;

Amélioration de la couverture des charges financières des services AEPA par des ressources endogènes.

DEFIS

Développement des services d'AEUE;

Mobilisation des ressources en eau pour la satisfaction des besoins des populations;

Renforcement de la sécurité en eau des populations;

Amélioration de la santé publique et de l'environnement, en bouclant le cycle de l'assainissement, source de progrès et de résilience des communautés.



2ÈME PARTIE

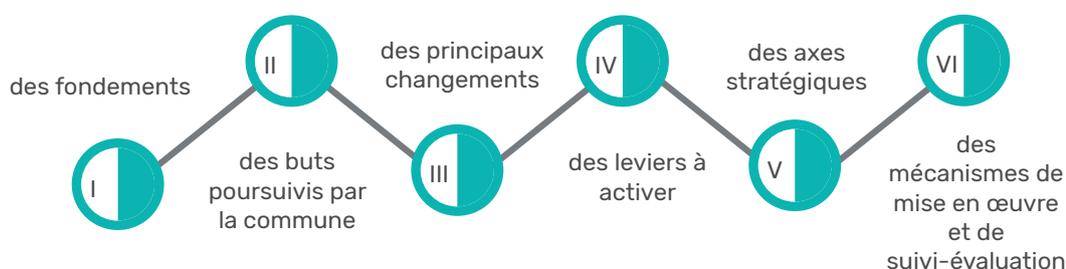


STRATEGIE COMMUNALE POUR L'ACCES UNIVERSEL AUX SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

Le Code des Collectivités Territoriales confère à la commune, le rôle de maître d'ouvrage des services d'eau potable et d'assainissement dans l'espace communal. Il s'agit pour la commune d'assurer un service public d'AEPHA pour satisfaire les besoins des populations de la commune.

Par définition, un service public est une action d'intérêt général qu'accomplit une administration pour le bien de ses usagers en ayant pour principes : de servir tout le monde, partout, à tout moment, de les traiter équitablement, de les faire contribuer aux frais occasionnés par le service, de l'adapter à l'évolution des mœurs, du peuplement et des techniques.

La présente stratégie communale qui découle du Code des Collectivités Territoriales vise à améliorer ce service public. Elle a été structurée autour des points suivants : (i) des fondements, (ii) des buts poursuivis par la commune, (iii) des principaux changements, (iv) des leviers à activer, (v) des axes stratégiques et (vi) des mécanismes de mise en œuvre et de suivi-évaluation



EN 2030, LA COMMUNE DE MAKALONDI EST UNE COMMUNE OU CHAQUE MENAGE, CHAQUE ETABLISSEMENT SCOLAIRE, CHAQUE FORMATION SANITAIRE ET TOUT AUTRE LIEU DE VIE, A ACCES A L'EAU POTABLE ET A L'ASSAINISSEMENT A TRAVERS DES SYSTEMES AMELIORES EFFECTIVEMENT UTILISES ET OU SERA DEVELOPPEE UNE BONNE GOUVERNANCE DU SECTEUR DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

2.1 FONDEMENTS DE LA STRATEGIE COMMUNALE

Les référentiels nationaux et internationaux du développement de l'AEPA



Au niveau mondial et régional

Les ODD adoptés en 2015 par les Etats membres des Nations Unies, constitue le référentiel pour la mise en œuvre du développement durable au niveau national aux niveaux sous régional et mondial. L'objectif 6 relatif à l'eau et à l'assainissement est de « garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ».

Au niveau régional, à la suite de l'AfricaSan tenu en 2014, les gouvernements africains à travers la déclaration de N'gor (au Sénégal) s'engagent en mai 2015, à consacrer 0.5% du PIB de leur pays, à l'assainissement.



Au niveau national

Le cadre programmatique comprend :

- La décentralisation et implication des communes dans la gestion de l'eau, l'hygiène et l'assainissement ;
- La GIRE : gestion par bassin versant ;
- La régulation du secteur de l'eau ;
- La mise en œuvre PROSEHA à l'horizon 2030 ;
- Les Objectifs de Développement Durable ;
- Le Pan d'Action National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) ;
- Les textes législatifs et réglementaires et les documents relatifs au secteur de l'eau, l'hygiène et l'assainissement.



Référentiel pour la mise en œuvre du développement durable au niveau national aux niveaux sous régional et mondial

Consacrer 0.5% du PIB de leur pays, à l'assainissement.

La mise en œuvre PROSEHA



Au niveau communal

- L'existence de PLEA et de PDC mis en œuvre ;
- Le code des collectivités territoriales.

MAKALONDI EST UNE REFERENCE

LES PERFORMANCES COMMUNALES SONT RECONNUES AU NIVEAU NATIONAL ET CITEES EN EXEMPLE



La gouvernance communale dynamique

- L'exécutif communal exerce son leadership
- Les acteurs participent de façon organisée
- Les services techniques et administratifs communaux fonctionnent de façon ordonnée

POUR TOUS

La gouvernance est inclusive : toutes les parties prenantes sont sensibilisées pour une pleine implication

PARTOUT

L'action publique est effective en milieu urbain et rural

A TOUT MOMENT

L'exécutif communal :

- Effectue un suivi régulier du fonctionnement des services,
- Informe régulièrement la population.





Accès à des services durables d'eau potable

- Selon les normes et critères en vigueur au Niger (échelles de service du JMP)
- Non régression

POUR TOUS

Tout habitant en dispose quelles que soient ses conditions sociales : en particuliers les personnes vulnérables (personnes à faibles revenus, personne vivant avec un handicap et les personnes ayant des besoins particuliers)

PARTOUT

L'accès au service est amélioré :

- dans les ménages,
- dans les écoles et les centres de santé,
- dans les lieux de cultes,
- dans les autres lieux publics : gares, marchés, abattoirs, grands axes routiers.

A TOUT MOMENT

En milieu rural les distances sont réduites.

En milieu urbain, toutes les zones y compris les quartiers non lotis sont couvertes par la distribution (Réseau, BF et BP).

Le réseau de maintenance des PMH est fiable (maintenance préventive, entretien, maintenance curative).

Le service est continu au niveau des adductions d'eau potable.



Accès à des services durables d'assainissement

- Selon les normes et critères en vigueur au Niger (échelles de service du JMP)
- Non régression

POUR TOUS

Tout habitant en dispose quelles que soient ses conditions sociales : en particulier les personnes vulnérables (personnes à faibles revenus, personne vivant avec un handicap et les personnes ayant des besoins particuliers)

PARTOUT

L'accès au service est amélioré :

- dans les ménages,
- dans les écoles et les centres de santé,
- dans les lieux de cultes,
- dans les autres lieux publics : gares, marchés, abattoirs, grands axes routiers.

A TOUT MOMENT

L'offre de construction des ouvrages d'assainissement est assurée.

L'offre de service de vidange de qualité est assurée.

Les boues de vidange ou les excréta sont traités avec le moins de risque pour la santé humaine et l'environnement



Vision et principes de la commune



Vision

La vision de l'autorité communale relative à l'approvisionnement à l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement liquide dans la perspective de l'ODD 6:

« En 2030, la Commune de Makalondi est une commune où chaque ménage, chaque établissement scolaire, chaque formation sanitaire et tout autre lieu de vie, a accès à l'eau potable et à l'assainissement à travers des systèmes améliorés effectivement utilisés et où sera développée une bonne gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement. »



PRINCIPES

La commune de Makalondi retient les principes ci-dessous qui guideront le présent plan.

Redevabilité

Les principaux acteurs (mairie, services techniques déconcentrés, opérateurs de service, ONG/Associations) sont tenus à rendre compte de leurs actions. La redevabilité renvoie à :

La reddition des comptes qui se fait selon trois modalités : la disponibilité des informations et données, le rapportage et le compte-rendu public.

La responsabilité par rapport aux actes posés par les acteurs, notamment quand ceux-ci sont négatifs. Ce qui justifie l'application de taxe ou d'amende en cas de pollution et de redevance en cas de prélèvement d'eau en quantité importante ou l'application de sanctions administratives ou morales en cas de violation des droits humains.

Equité et non-discrimination

L'accès à l'eau potable, l'hygiène et à l'assainissement se fait sans discrimination aucune et obéit aux règles établies. La répartition des ouvrages se fait sans disparités zonales. La commune favorise l'accès à l'AEPHA pour les personnes vulnérables et garantit l'égalité de traitement de tous les citoyens.

Participation et inclusion

Implication de toutes les couches sociales y compris la diaspora à travers leurs contributions sociales, technique ou financière.

Transparence et accès à l'information

La commune assure la disponibilité et l'accessibilité de l'information relative à son action en matière de fourniture des services d'AEPHA. Ceci sans la nécessité de demandes spécifiques.

Solidarité

Valorisation des mécanismes sociaux ou institutionnels assurant la protection, le partage et la mutualisation.

2.2 BUTS POURSUIVIS ET CONVERGENCES

En matière d'approvisionnement en eau potable :

- Assurer l'accès à l'eau potable à toute la population (aux niveaux des ménages, des établissements scolaires, des formations sanitaires et des autres lieux de vie) de la commune ;
- Développer une bonne gouvernance de l'eau et de l'assainissement c'est-à-dire gérer efficacement et démocratiquement le secteur dans l'intégrité et selon l'approche fondée sur les droits humains (AFDH) ;
- Assurer la disponibilité et la protection des ressources en eau pour la satisfaction des besoins des populations de la commune.

En matière d'assainissement:

- Assurer l'accès à l'assainissement et à l'hygiène à toute la population (aux niveaux des ménages, des établissements scolaires, des formations sanitaires et des autres lieux de vie) de la commune
- Développer une bonne gouvernance de l'eau et de l'assainissement c'est-à-dire gérer efficacement et démocratiquement le secteur dans l'intégrité et selon l'approche fondée sur les droits humains (AFDH).

En matière de GIRE :

- Assurer la disponibilité et la protection des ressources en eau pour la satisfaction des besoins des populations de la commune.

En termes de convergences, ces buts poursuivis par la commune de Makalondi s'inscrivent à plusieurs niveaux, à savoir :

- Au plan temporel, dans la réalisation du PROSEHA 2030, le plan stratégique balise le cheminement de la commune en vue de l'atteinte des résultats de l'ODD 6.
- Au plan programmatique, le plan stratégique est un référentiel de la programmation et de la conduite des actions dans le domaine de l'AEPHA. Ainsi, toute intervention devra être en lien avec les axes définis et contribuer à l'atteinte d'un ou de plusieurs de ses résultats.
- Au plan de l'approche des usagers, le plan stratégique intègre dans sa mise en œuvre l'approche fondée sur les droits humains qui impose la prise en compte du genre et des personnes vulnérables ou pauvres.
- Au plan spatial, la mise en œuvre de certains volets d'activités du plan stratégique sera faite à travers la coopération intercommunale.

2.3 PRINCIPAUX CHANGEMENTS

1

L'amélioration de l'accès aux services

Rendre effectif l'approche service. En matière d'AEP elle exige la qualité, la quantité et la disponibilité effective de l'eau, ainsi que des prix abordables pour toutes les catégories d'utilisateurs. En matière d'accès à l'assainissement liquide, l'approche service intègre le confinement, le déstockage hygiénique, le traitement et la valorisation afin de réduire les risques pour la santé de l'homme et de l'environnement.

Prendre en compte des besoins particuliers (personnes vivant avec un handicap, femmes et jeunes filles, enfants) et les personnes vulnérables ;

Soutenir la valorisation des sous-produits de l'assainissement liquide ;

Appliquer la planification axée sur les résultats ;

S'aligner sur les indicateurs d'accès aux services de l'ODD 6.1 (eau potable) et de l'ODD 6.2 (assainissement) en prenant en compte les réalités locales ;

Améliorer la mobilisation de financements endogènes au profit des services d'AEPHA.

2

La gestion des services

Prendre en compte l'approche fondée sur les droits humains à l'AEPA;

Professionaliser la gestion du service au niveau des PMH et des mini-AEP ;

Organiser la gestion de la filière de l'assainissement liquide.

3

La mobilisation sociale

Lever les barrières socio-culturelles à la priorisation de l'assainissement et à la consommation des sous-produits de l'assainissement le cas échéant ;

Intégrer la capacitation citoyenne dans la mobilisation sociale.

4

La GIRE

Favoriser une utilisation rationnelle et efficace de la ressource en eau.



2.4 LEVIERS A ACTIVER

La mise en œuvre du plan stratégique requiert l'activation de certains leviers aux fins d'accélérer en toute efficacité le processus, car l'horizon 2030 apparaît contraignant. Il s'agit du leadership et du partenariat.

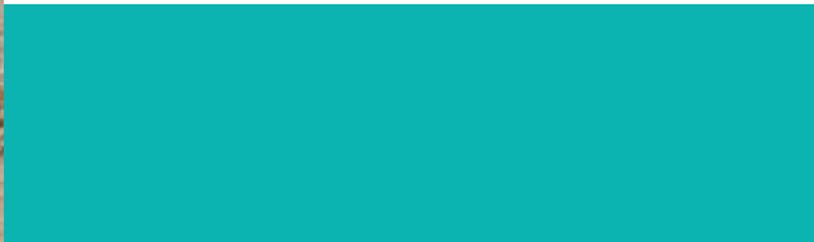


Leadership communal

De façon globale, la commune à travers toutes ses composantes, est l'acteur central pour la conduite du processus avec le soutien de l'Etat et des PTF. En l'occurrence, le conseil municipal, le Maire et l'administration communale constituent le trio qui doit porter le développement des services d'AEPHA. Le leadership communal est porté par le maire qui bénéficie du soutien permanent du Conseil municipal.

Le Maire et son administration sont aux avant-postes, pour assurer l'effectivité de l'accès des services aux populations. Ils assurent la responsabilité des activités suivantes : l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions, l'organisation et l'animation des acteurs, la collaboration proactive avec les services techniques déconcentrés, la recherche de financement, la commande publique et le suivi-évaluation de l'avancement du processus.

Le leadership communal est porté sur les valeurs ci-après :



• Le partage

Tous les acteurs collaborent pour établir des relations de confiance et participent efficacement aux actions de développement en matière d'eau et d'assainissement. Ils promeuvent l'intercommunalité.

• L'équité

L'accès à l'eau et à l'assainissement se fait sans discrimination aucune et obéit aux règles établies. La répartition des ouvrages se fait sans disparités zonales. La commune favorise l'accès à l'AEPA pour les plus défavorisés et garantit l'égalité de traitement de tous les citoyens usagers.

• La solidarité

Tous les acteurs se font confiance et se soutiennent mutuellement en toute circonstance. Ils se concertent dans la recherche d'une meilleure synergie d'actions. La commune de Makalondi fait de la solidarité et de la collaboration entre les acteurs, des atouts pour développer son efficacité et ses performances en matière de service public d'eau et d'assainissement.

• L'intégrité

La gestion des ressources se fait dans la transparence à l'exclusion de tout acte de corruption, de détournement, de concussion et de conflits d'intérêts. La commune réalise sa mission avec le souci du respect de ses engagements.

2

Partenariats

Il est indispensable que la commune parvienne à susciter et développer des partenariats opérationnels lui permettant de relever tous les défis. Les principaux partenariats à consolider sont les suivants :

- Partenariat avec les autres communes pour développer le service ;
- Partenariat avec les organismes/instruments mis en place par l'Etat pour le financement des investissements au niveau des communes ;
- Partenariat avec les PTF pour financer les infrastructures et l'amélioration de la gestion afin atteindre les objectifs de croissance, d'innovation, et de consolidation ;
- Partenariat avec la société civile, notamment avec les associations locales à base communautaire qui sont à mettre à contribution pour la mobilisation et l'adhésion sociales y compris la levée des barrières socio-culturelles ;
- Partenariat avec les ressortissants et les opérateurs économiques ;
- Partenariat public-privé, à travers des modalités contractuelles pertinentes, pour la fourniture de biens, services et travaux, la gestion des services.



2.5 AXES STRATEGIQUES

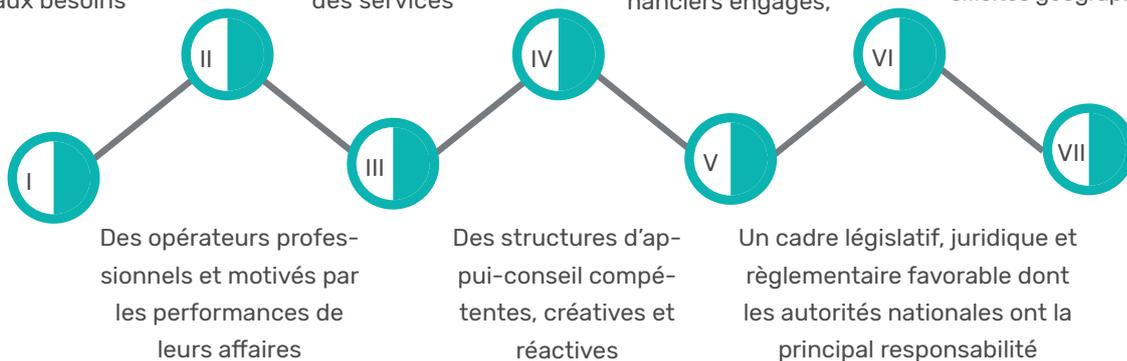
L'atteinte de l'ODD6 exige:

Des autorités compétentes et engagées avec des ressources budgétaires suffisantes par rapport aux besoins

Des usagers conscients de leurs droits et devoirs y compris en terme de financement des coûts des services

Des partenaires financiers engagés,

Des solutions techniques et technologiques couvrant tous les aspects de la fourniture des services et adaptées aux exigences des populations et des spécificités géographiques.



Le plan stratégique prend en compte ces exigences et s'articule autour de quatre axes stratégiques définis sur la base d'une approche systémique qui prend en compte les exigences de la réalisation de l'ODD6 et tous les maillons de la chaîne de fourniture des services AEPA.

Les axes stratégiques complémentaires sont les suivants:

- Croissance de la performance institutionnelle de la mairie ;
- Accès universel à des services d'eau potable continus et améliorés ;
- Accès universel à des services continus et adéquats d'assainissement;
- Renforcement des capacités de participation citoyenne.

Axe stratégique 1 :

ACCES UNIVERSEL A DES SERVICES CONTINUS ET AMELIORES D'EAU POTABLE

Faire de l'accès à l'eau potable à toute la population (aux niveaux des ménages, des établissements scolaires, des formations sanitaires et des autres lieux de vie) une réalité

Résultats intermédiaires :

- R1.1 : la demande en eau des besoins domestiques est satisfaite
- R1.2 : l'accès à l'eau est assuré dans tous les villages de la commune

Axe stratégique 2 :

ACCES UNIVERSEL A DES SERVICES CONTINUS ET ADEQUATS D'ASSAINISSEMENT

Faire de l'accès à l'hygiène et à l'assainissement à toute la population (aux niveaux des ménages, des établissements scolaires, des formations sanitaires et des autres lieux de vie) une réalité

Résultats intermédiaires :

- R2.1 : la demande en ouvrages d'assainissement pour les différents besoins est satisfaite
- R2.2 : l'accès à l'assainissement est assuré dans tous les villages de la commune
- R2.3 : la gestion des eaux usées et des boues de vidange est structurée/organisée dans l'espace communal

Résultats stratégiques attendus en 2030:

R1 : les populations bénéficient d'une alimentation en eau de façon continue 24h /24

Résultats stratégiques attendus en 2030:

R1 : tous les villages de la commune sont certifiés FDAL
R2 : la gestion des eaux usées et des boues de vidange est assurée

Axe stratégique 3:

AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE EN MATIERE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Développer la gouvernance en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement c'est-à-dire gérer efficacement et démocratiquement le secteur dans l'intégrité et selon l'approche fondée sur les droits humains (AFDH)

Résultats intermédiaires :

R3.1 : les obligations de la commune au titre des compétences transférées dans le domaine de l'eau et de l'assainissement sont mises en œuvre,

R3.2 : un dispositif de suivi de la gestion des infrastructures d'eau et d'assainissement est mise en œuvre,

R3.3 : un cadre de mise en œuvre de l'AFDH est fonctionnel,

Axe stratégique 4:

RENFORCEMENT DE LA CONNAISSANCE, DE LA MOBILISATION ET DE LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Renforcer la connaissance, la mobilisation et la protection des ressources en eau pour la satisfaction des besoins des populations de la commune.

Résultats intermédiaires :

R4.1 : les ressources en eau sont mobilisées conformément à la demande

R4.2 la protection des ressources en eau est assurée dans tous les villages de la commune

R4.3 : la connaissance et la gestion des ressources en eau est améliorée

R4.4: les ressources en eau exploitées sont de bonne qualité

Résultats stratégiques attendus en 2030:

R1 : la mobilisation des ressources dans le cadre de la gestion du service public d'eau et d'assainissement permet à la commune de contribuer à la réalisation et à l'entretien des infrastructures

R2 : les citoyens sont défendus en application de l'Approche Fondée sur les Droits Humains

Résultats stratégiques attendus en 2030:

R1 : la demande en eau est satisfaite

TABLEAUX DE BORD DES EXTRANTS DES AXES

Etabli par axe stratégique, chaque tableau de bord permet de cerner la période d'effectivité des résultats intermédiaires et des extrants afin de conférer l'atteinte du résultat stratégique rattaché à l'axe.

Axe stratégique 1 : Accès universel à des services continus et améliorés d'eau potable	PERIODE INDICATIVE DE MISE EN ŒUVRE		
	2018 - 2020	2021 - 2025	2026 - 2030
R1 : les populations bénéficient d'une alimentation en eau de façon continue 24h /24			
Ri 1.1 : la demande en eau pour les besoins domestiques est satisfaite			
Extrant 1.1.1 les enquêtes sont réalisées	*	*	*
Extrant 1.1.2 les besoins en eau sont quantifiés	*	*	*
Extrant 1.1.3 les besoins en investissements sont estimés	*	*	*
Extrant 1.1.4 les études d'exécution sont réalisées	*	*	*
Extrant 1.1.5 les financements sont mobilisés	*	*	*
Extrant 1.1.6 les investissements sont réalisés	*	*	*
Ri 1.2 : l'accès à l'eau est assuré dans tous les villages de la commune			
Extrant 1.2.1 les populations sont sensibilisées sur les conditions d'accès au service	*	*	*
Extrant 1.2.2 les branchements sont réalisés	*	*	*
Extrant 1.2.3 la continuité du service est assurée	*	*	*
Axe stratégique 2 : Accès universel à des services continus et adéquats d'assainissement			
R1 : tous les villages de la commune sont certifiés FDAL			
Ri 2.1 : La demande en ouvrages d'assainissement pour les différents besoins est satisfaite			
Extrant 2.1.1 les populations sont sensibilisées sur la nécessité de se doter d'ouvrages d'assainissement	*	*	*
Extrant 2.1.2 les besoins en assainissement sont connus	*	*	*
Extrant 2.1.3 les conditions d'octroi des micro-crédits latrines sont connues		*	*
Extrant 2.1.4 les investissements nécessaires sont estimés	*	*	*
Extrant 2.1.5 les financements sont mobilisés	*	*	*
Extrant 2.1.6 les ouvrages sont réalisés	*	*	*
Ri 2.2 : L'accès à l'assainissement est assuré dans tous les villages et quartiers de la commune			
Extrant 2.2.1 des campagnes de Communication pour un Changement de Comportement sont réalisées	*	*	*

Extrant 2.2.2 les contrôles sur l'entretien et l'utilisation des ouvrages d'assainissement sont organisés	*	*	*
Extrant 2.2.3 un prix pour récompenser les villages et ou ménages modèles est créé	*	*	*
Extrant 2.2.4 les usagers et les responsables des lieux publics sont sensibilisés	*	*	*
Extrant 2.2.5 la gestion des latrines publiques est organisée		*	*
Extrant 2.2.6 les contrôles sont effectués pour s'assurer de l'utilisation et l'entretien des ouvrages		*	*
R2 : la gestion des eaux usées et des boues de vidange est assurée			
Ri 2.3 : la gestion des eaux usées et des boues de vidange est structurée/organisée dans l'espace communal			
Extrant 2.3.1 des campagnes d'Information Education communication sont menées sur les risques liés à la mauvaise gestion des eaux usées et des boues de vidange		*	*
Extrant 2.3.2 des textes sont pris pour réglementer le domaine de l'hygiène et l'assainissement dans la commune		*	*
Extrant 2.3.4 les études d'identification des sites d'implantation des ouvrages de déversement sont faites		*	*
Extrant 2.3.5 les financements pour la réalisation des ouvrages sont mobilisés		*	*
Extrant 2.3.6 les ouvrages sont réalisés		*	*
Extrant 2.3.7 la gestion des ouvrages est confiée à des opérateurs privés		*	*
Extrant 2.3.8 un dispositif de contrôle du respect des règles par la population est mis en œuvre		*	*
Axe stratégique 3 : Amélioration de la gouvernance en matière d'eau et d'assainissement			
R1 : la mobilisation des ressources dans le cadre de la gestion du service public d'eau et d'assainissement permet à la commune de contribuer à la réalisation et à l'entretien des infrastructures			
Ri 3.1 : les obligations de la commune au titre des compétences transférées dans le domaine de l'eau et de l'assainissement sont mises en œuvre			
Extrant 3.1.1 les textes et documents du secteur sont recensés	*		
Extrant 3.1.2 les textes et documents du secteur sont vulgarisés auprès de la population et des autres acteurs	*	*	*

Extrant 3.1.3 les textes et documents du secteur sont appliqués	*	*	*
Extrant 3.1.4 les investissements nécessaires sont planifiés	*	*	*
Extrant 3.1.5 un plan de financement faisant ressortir la contribution de la commune est élaboré	*	*	*
Extrant 3.1.6 les projets et programmes sont mis en œuvre	*	*	*
Extrant 3.1.7 un service municipal en charge de l'eau et de l'assainissement (SMEA) est créé	*		
Ri 3.2 : un dispositif de suivi de la gestion des infrastructures d'eau et d'assainissement est mis en œuvre			
Extrant 3.2.1 la gestion du service public d'eau et d'assainissement est déléguée conformément aux textes en vigueur	*	*	*
Extrant 3.2.2 une structure d'Appui Conseil du service public d'eau et d'assainissement est recrutée	*	*	*
Extrant 3.2.3 les capacités des AUSPE sont renforcées pour leur permettre de jouer leur rôle de relais de la commune	*	*	*
Extrant 3.2.4 un rapport circonstancié de la commission finances de la commune sur la répartition des recettes conformément aux textes en vigueur est restitué		*	*
Extrant 3.2.5 les clés de répartition des recettes sont respectées conformément aux textes en vigueur	*	*	*
R2 : les citoyens sont défendus en application de l'Approche Fondée sur les Droits Humains			
Ri 3.3 : un cadre de mise en œuvre de l'AFDH est fonctionnel			
Extrant 3.3.1 tous les acteurs sont sensibilisés sur AFHDH		*	*
Extrant 3.3.2 les capacités de la société civile sont renforcées sur l'approche AFHDH		*	*
Extrant 3.3.3 les rencontres de reddition des comptes sont tenues conformément aux textes		*	*
Extrant 3.3.4 les acteurs sont impliqués dans le choix des investissements le concernant		*	*
Extrant 3.3.5 l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des personnes vulnérables est facilité		*	*
Extrant 3.3.6 les femmes sont impliquées dans tout le cycle de mise en œuvre de projet du secteur, dans la commune		*	*
Extrant 3.3.7 les responsabilités clés sont confiées aux femmes dans les structures de gestion	*	*	*
Ri 3.4 la commune assure la coordination de l'intervention des différents acteurs			
Extrant 3.4.1 les cadres de concertation sectoriels sont créés	*		

Extrant 3.4.2 les cadres de concertation sont animés régulièrement	*	*	*
Extrant 3.4.3 les recommandations des cadres de concertation sont mises en œuvre	*	*	*
Extrant 3.4.4 les représentants des acteurs locaux sont impliqués dans les cadres de concertation	*	*	*
Extrant 3.4.5 les dispositions pertinentes du code général des collectivités territoriales sont rappelées aux partenaires		*	*
Extrant 3.4.6 des contrôles de conformité des réalisations par rapport au à la programmation effectués	*	*	*
Ri 3.5 : le référentiel des ouvrages d'eau et d'assainissement existant est à jour			
Extrant 3.5.1 les ouvrages qui ne figurent pas dans le référentiel sont recensés	*	*	*
Extrant 3.5.2 une base de données fiable est mise en place au niveau de la commune		*	*
Extrant 3.5.3 les revues annuelles de programmation de toutes les interventions du secteur sont tenues dans la commune	*	*	*
Ri 4.1 : la connaissance des ressources en eau est améliorée			
Extrant 4.1.1 toutes les études hydrogéologiques sont actualisées		*	
Axe stratégique 4 : Renforcement de la connaissance, de la mobilisation et de la protection des ressources en eau			
R1 : la demande en eau est satisfaite			
Ri 4.2 : les ressources en eau sont mobilisées conformément à la demande			
Extrant 4.2.1 les ouvrages sont réalisés là où il y a les besoins	*	*	*
Extrant 4.2.2 les normes en matière d'équipement des forages sont respectées	*	*	*
Ri 4.3 la protection des ressources en eau est assurée dans tous les villages et quartiers de la commune			
Extrant 4.3.1 les périmètres de protection immédiats sont réalisés autour des ouvrages	*	*	*
Extrant 4.3.2 les activités polluantes sont interdites à proximité des périmètres de protection	*	*	*
Extrant 4.3.3 les critères d'exploitation des ouvrages sont déterminés	*		
Extrant 4.3.4 une stratégie nationale d'éducation et de communication environnementale est développée et mise en œuvre		*	*
Ri 4.4 : les ressources en eau exploitées sont de bonne qualité			
Extrant 4.4.1 la qualité de l'eau est contrôlée périodiquement		*	*

Logique des résultats du plan stratégique

Missions

Assurer l'accès aux services d'eau potable et d'assainissement pour la satisfaction des besoins de la population dans le respect de l'approche fondée sur les droits humains.

Principes

L'équité et la non-discrimination, la participation et l'inclusion, la transparence et l'accès à l'information



Valeurs

Partage, Solidarité, Equité,
Intégrité

Vision

« Être en 2030, une commune où chaque ménage, chaque établissement scolaire, chaque formation sanitaire et tout autre lieu de vie, a accès à l'eau potable et à l'assainissement à travers des systèmes améliorés effectivement utilisés et où sera développée une bonne gouvernance du secteur de l'eau et de l'assainissement. ».

Axe stratégique 1 :

Développer l'accès à l'eau pour la satisfaction des besoins de la population (aux niveaux des ménages, des établissements scolaires, des formations sanitaires et des autres lieux de vie) de la commune

Axe stratégique 2 :

Faire de l'accès à l'hygiène et à l'assainissement à toute la population (aux niveaux des ménages, des établissements scolaires, des formations sanitaires et des autres lieux de vie) une réalité



Axe stratégique 3 :

Développer la gouvernance en matière d'eau et d'assainissement c'est-à-dire gérer efficacement et démocratiquement le secteur dans l'intégrité et selon l'approche fondée sur les droits humains (AFDH)

Axe stratégique 4 :

Renforcer la connaissance, la mobilisation et la protection des ressources en eau.



R1 : les populations bénéficient d'une alimentation en eau de façon continue 24h /24

Résultats stratégiques

R1 : tous les villages de la commune sont certifiés FDAL

R2 : la gestion des eaux usées et des boues de vidange est assurée

R1 : la mobilisation des ressources dans le cadre de la gestion du service public d'eau et d'assainissement permet à la commune de contribuer à la réalisation et à l'entretien des infrastructures

R2 : les citoyens sont défendus en application de l'Approche Fondée sur les Droits Humains

R1 : la demande en eau est satisfaite

R1.1 : la demande en eau des besoins domestiques est satisfaite
R1.2 : l'accès à l'eau est assuré dans tous les villages de la commune

R2.1 : la demande en ouvrages d'assainissement pour les différents besoins est satisfaite

R2.2 : l'accès à l'assainissement est assuré dans tous les villages de la commune

R2.3 : la gestion des eaux usées et des boues de vidange est structurée/organisée dans l'espace communal

Résultats intermédiaires

R4.1 : les ressources en eau sont mobilisées conformément à la demande

R4.2 la protection des ressources en eau est assurée dans tous les villages de la commune

R4.3 : la connaissance et la gestion des ressources en eau est améliorée

R4.4: les ressources en eau exploitées sont de bonne qualité

R3.1 : les obligations de la commune au titre des compétences transférées dans le domaine de l'eau et de l'assainissement sont mises en œuvre,

R3.2 : un dispositif de suivi de la gestion des infrastructures d'eau et d'assainissement est mise en œuvre,

R3.3 : un cadre de mise en œuvre de l'AFDH est fonctionnel,



2.6 MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE ET DE SUIVI-EVALUATION

Les activités d'implantation :

- 1 La première étape du processus sera l'appropriation interne du PSCEA par le conseil et l'exécutif municipaux. En effet, il a été constaté dans le cas des PDC qu'une fois le plan adopté et jugé conforme par la tutelle, il y a très peu d'action de vulgarisation interne aux membres du conseil municipal et au personnel municipal.
- 2 Ensuite, il faut vulgariser (et de manière permanente) le PSCEA auprès de tous les acteurs, y compris la diaspora, à travers l'organisation de tables rondes ou de foras ciblés, car tous les acteurs doivent internaliser les éléments importants contenus dans le plan.
- 3 Il sera nécessaire de renforcer les capacités des structures appropriées à mettre en place, notamment une cellule de pilotage au secrétariat général avec la supervision du Président du Conseil Municipal. Les commissions spécialisées de la commune doivent être dynamisées pour contribuer significativement à la mise en œuvre du plan.
- 4 La création, l'organisation et le renforcement des capacités d'un service communal de l'eau et de l'assainissement sont primordiaux. De même il faudra structurer les acteurs privés afin de mieux les impliquer.

Dans tous les cas au stade actuel de la gouvernance au niveau de la commune, le recours à une assistance technique ciblée est indispensable en plus de la mise en place d'une Structure d'Appui Conseil (SAC) pour asseoir les bases d'une bonne gestion des infrastructures.

Etapes à considérer dans la construction de la performance institutionnelle de la mairie

Les actions opérationnelles du plan stratégique se feront sous la forme de PROJETS STRATEGIQUES. Ces projets seront construits sous un mode participatif et pilotés par un groupe de suivi. Pour chaque action, des fiches de projet devront être dressées pour :

- confirmer la faisabilité et l'intérêt ;
- décliner les objectifs globaux ;
- décliner les livrables ;
- définir les moyens et les coûts à investir pour y parvenir ;
- fixer les économies ou surplus de revenus à obtenir ;
- proposer des indicateurs et des cibles à atteindre ;
- préciser les Services et acteurs impliqués et leurs apports attendus ;
- proposer un planning indicatif de mise en œuvre.

Cette démarche doit être confortée pour atteindre un niveau de maturité suffisant. Il s'agit de construire une dynamique collective et progressive.

Les étapes suivantes seront observées:

- 1 La formation des différents acteurs à la gestion de projet ;
- 2 La mise en place de la gouvernance ;
- 3 La revue et harmonisation des fiches de projet ;
- 4 La déclinaison des objectifs par les acteurs ;
- 5 La planification ;
- 6 La mise en œuvre des opérations ;
- 7 Le contrôle de l'efficacité via les indicateurs.

Au niveau de la gouvernance des projets, on distinguera trois niveaux de gestion :

1 Stratégique :

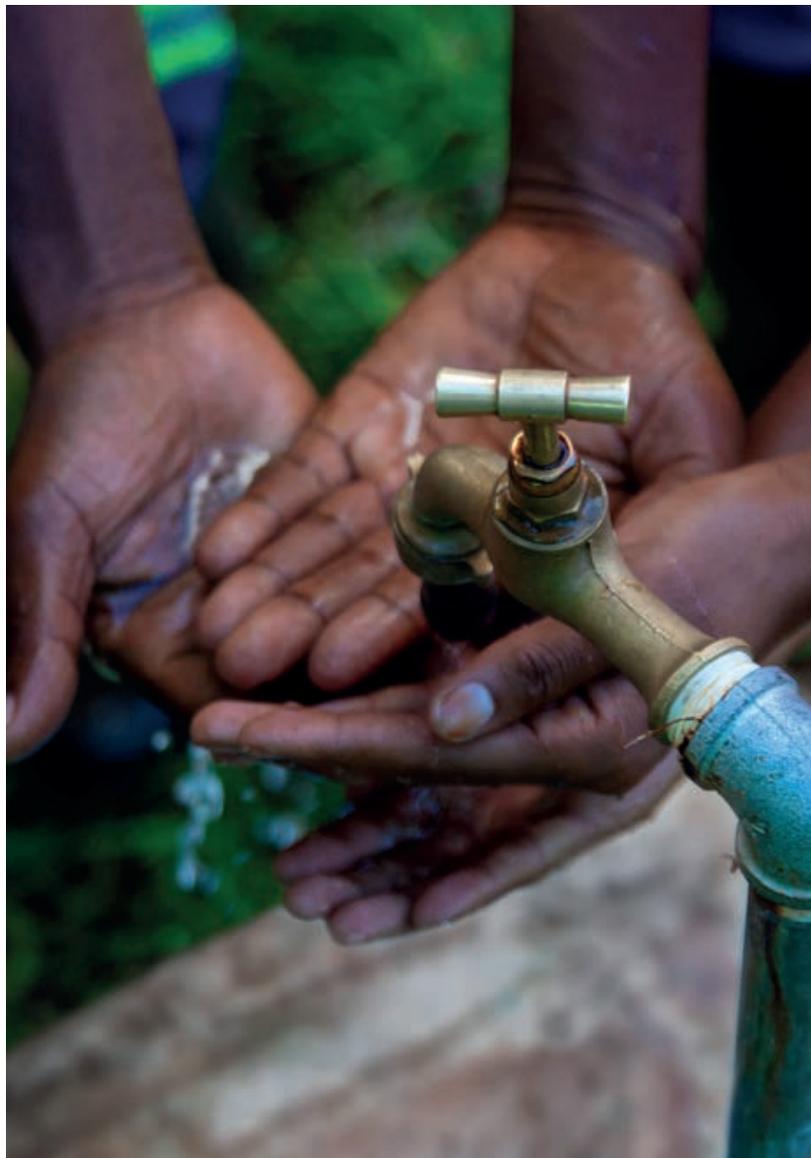
- Le portefeuille de projets qui consiste en une gestion centralisée des projets de l'entreprise dans le but de :
 - Mesurer l'avancement global ;
 - Garantir la compatibilité et l'alignement des projets sur la stratégie ;
 - Maximiser la valeur du portefeuille par un examen périodique ;
 - Définir les priorités ;
 - Affecter les ressources en fonction des priorités.

2 Tactique :

- Un programme regroupe plusieurs projets qui ont des liens de dépendance entre eux (thématique, démarche, outil, Direction). Il permet de :
 - Régler les problèmes non solutionnés au niveau des projets,
 - Gérer les interactions entre projets liés.

3 Opérationnel :

- Une revue régulière des projets permet notamment de :
 - Mesurer l'avancement et revoir le planning ;
 - Valider les livrables ;
 - Vérifier et affecter les ressources ;
 - Gérer le budget ;
 - Traiter les risques et les problèmes.





Le pilotage du plan est un des facteurs majeurs de réussite de celui-ci. Il doit être intégré par la commune dans le système de management déjà en place. La gouvernance retenue se décline comme suit :

- La création et opérationnalisation du cadre de concertation des acteurs du secteur (implication des populations, leaders locaux, OSC, PTF et STD) ;
- Le respect des textes et règlements (création du de la Structure d'Appui Conseil au Service Public de l'Eau (SAC/SPE);
- Assurer le leadership de la commune dans les interventions dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement.

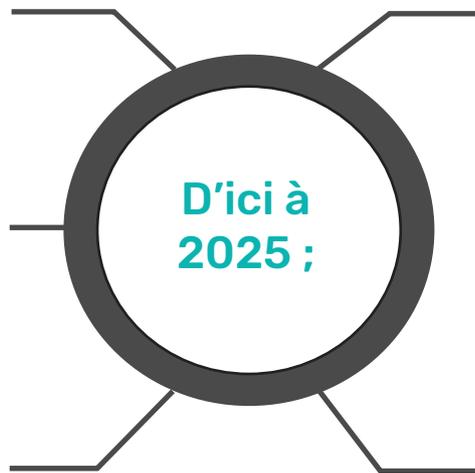
Etapes à considérer dans le développement des services AEP

Conformément aux prévisions à l'horizon 2025:

1. Mettre à niveau (réhabilitation et renouvellement) l'ensemble des ouvrages d'AEP

2. Assurer l'accès de tous les centres de santé existants à au moins un service élémentaire

3. Assurer l'accès de toutes les populations à un ouvrage homologué d'AEP



4. Assurer l'accès de tous les établissements scolaires à au moins un service élémentaire

5. Assurer l'accès de tous les autres lieux de vie à au moins un service élémentaire

Etapes à considérer dans le développement des services d'AEUE

Conformément aux prévisions à l'horizon 2025:

- Mettre en œuvre l'approche ATPC dans 120 villages de DAL ;
- Faire la Communication pour un changement de comportement (CCC), promotion de l'entrepreneuriat privé local pour le marketing des systèmes d'assainissement y compris les équipements de la gestion de l'hygiène menstruelle, promotion de la solidarité en milieu rural, micro-crédit et identification des technologies à faible coût ;
- Promouvoir l'entrepreneuriat privé local pour le marketing des équipements de lavage des mains et du savon, l'IEC hygiène et la promotion de la solidarité en milieu rural ;
- Promouvoir des solutions autonomes efficaces et adaptées en milieu rural (vidange manuelle, latrines Ecosan, latrines sèches, etc.) ;
- Porter à 70% le taux d'accès des établissements scolaires ruraux aux systèmes adéquats d'assainissement l'horizon 2025 à travers :
- Porter à 100% le taux d'accès des formations sanitaires rurales aux systèmes adéquats d'assainissement l'horizon 2025 ;
- Porter à 70% le taux d'accès des autres lieux de vie aux systèmes adéquats d'assainissement l'horizon 2025.

70%

accès des établissements scolaires ruraux aux systèmes adéquats d'assainissement

100%

accès des formations sanitaires rurales aux systèmes adéquats d'assainissement

70%

taux d'accès des autres lieux de vie aux systèmes adéquats d'assainissement

Budget prévisionnel du plan

N°	Sous-secteur/domaine	Coût en F CFA
1	Approvisionnement en Eau Potable :	6392974500
2	Hygiène et assainissement	2428500000
3	Connaissance, suivi et protection des ressources en eau (CSPRE)	482200000
4	Gouvernance	3 976 500 000
Coût total		13 280 174 500

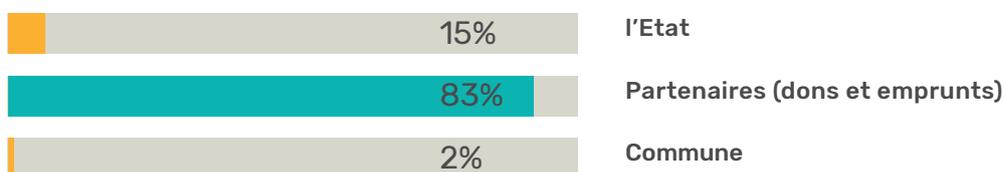
Soutenabilité du budget prévisionnel du plan:

Ce plan de financement s'inspire du document d'évaluation à mi-parcours du Programme National d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement (PNAEPA) 2011-2015. Il ressort de cette évaluation qu'en moyenne l'Etat a financé le programme à hauteur de 15% et les ressources externes mobilisées représentent en moyenne 83% par an.

En appliquant ces pourcentages dans le cadre du PSCEA de la commune de Makalondi, l'apport demandé y compris l'apport des communautés s'élèvera à 2% du coût total sur les huit(8) ans.

Les dépenses d'investissement à réaliser sont réparties de façon linéaire entre les années.

Source de financement



Faisabilité du budget à travers les opportunités existences et certaines forces

La mobilisation des ressources est l'une des étapes les plus importantes de la mise en œuvre du PSCEA car elle conditionne la réalisation des actions. Il s'agit des ressources humaines, logistiques, matérielles et financières, tant internes (propres à la commune et aux communautés) qu'externes (Etat, PTF, privés, diaspora).

Des situations sont à considérer dans la mobilisation de fonds en fonction de l'origine du financement (projets financés sur les fonds propres de la région ou projets cofinancés avec le concours d'un partenaire).

Dans le cas d'un financement sur fonds propre, la commune doit :

Renforcer la mobilisation des recettes dans le cadre de l'exécution normale du budget (recouvrement des taxes et impôts, et une vaste campagne d'animation et de sensibilisation de la population autour des actions),

Respecter la rigueur budgétaire pour réserver des fonds pour les investissements et montrer sa volonté d'améliorer les conditions de vie des populations

L'engagement des procédures de déblocage des fonds à temps pour financer le plan ou les programmes.

Dans le cas d'un cofinancement, la commune doit être capable de mobiliser des contributions financières auprès des bénéficiaires et/ou à travers son budget et le financement complémentaire auprès des PTF. Il s'agira, pour la commune de réunir ses partenaires habituels et potentiels afin de les convaincre de l'accompagner dans la mise en œuvre de son ambitieux programme qui lui permettra d'atteindre les ODD en 2030

L'Etat devra aussi financer des actions de développement sous forme de contrat-plan avec les collectivités territoriales, sur la base de cahiers des charges clairement établis. Dans ce cas, l'Etat mobilisera les moyens nécessaires à la mise en œuvre du contrat-plan et évaluera les performances de la commune dans la réalisation des résultats prédéterminés.

L'inter-collectivité et la coopération décentralisée sont aussi des voies de mobilisation des financements pour réaliser des investissements. Les modalités et les procédures de mise en œuvre seront convenues de commun accord par les parties prenantes.

de contribution seront précisés, ainsi que leur répartition dans le temps, pour permettre de les mobiliser au moment opportun. Les ressources doivent être estimées en accord avec le dispositif à mettre en place et surtout il faut prendre en compte l'exercice du contrôle citoyen. Une stratégie de mobilisation des ressources financières sera suivie par l'exécutif du conseil municipal pour permettre de réaliser les objectifs assignés au plan.

Une gestion saine des fonds mobilisés sera assurée, pour garantir efficacement la mise en œuvre des actions. Enfin, l'Etat accompagnera le processus de la gestion des affaires municipales à travers la mobilisation du fonds d'appui à la décentralisation dans le cadre du transfert des compétences aux collectivités territoriales. Pour plus de transparence, un dispositif de reddition des comptes sera développé et des audits financiers et techniques réguliers seront effectués pour éviter des écarts de comportement dans la mise en œuvre du plan.

Le partenariat public privé constitue une forte opportunité de réalisation d'investissement pour les Collectivités Territoriales que la commune doit saisir. Pour cadrer cette collaboration, l'Etat a mis en place une cellule chargée de gérer les relations entre le secteur privé et les Collectivités Territoriales.

Dans tous les cas, l'équipe municipale, y compris les conseillers et le personnel, doit s'engager avec détermination dans la diffusion, la vulgarisation et le plaidoyer en faveur de la mobilisation des ressources indispensables à la mise en œuvre du plan. Le Président du Conseil Municipal se doit de déployer une véritable offensive diplomatique de recherche et d'utilisation des ressources externes. Pour cela il pourrait constituer une équipe restreinte qu'il dirigera directement pour renforcer ses capacités de mobilisations des ressources financières nécessaires.

Les ressources (humaines, matérielles et financières) destinées au suivi et évaluation doivent être clairement annoncées dans le budget global du plan.

Toutes les sources de financement et les niveaux

« Il s'agira, pour la commune de réunir ses partenaires habituels et potentiels afin de les convaincre de l'accompagner dans la mise en œuvre de son ambitieux programme qui lui permettra d'atteindre les ODD en 2030 »



Pilotage de la mise en œuvre

Les principaux acteurs partenaires de la mise en œuvre opérationnelle du plan et leur rôle peuvent se résumer comme suit :

- **Les services techniques déconcentrés de l'Etat**, en tant que dispositif d'encadrement et d'appui-conseil aux collectivités territoriales, tenus :
 - D'accompagner le conseil municipal la mise en œuvre du plan ;
 - De participer pleinement aux travaux des cadres de concertation ;
 - D'appuyer la commune à élaborer des programmes et des requêtes de financement qui doivent être en accord avec les exigences et conditions des partenaires, établies à travers des conventions de financement.

- **Les organisations communautaires et de la société civile**, auront comme principales contributions :
 - La sensibilisation sociale en vue d'une meilleure utilisation des infrastructures et biens au niveau communal ;
 - L'animation des plaidoyers auprès des partenaires techniques et financiers pour mobiliser des ressources nécessaires à la mise en œuvre des actions et programmes du plan ;
 - Le renforcement des capacités des acteurs sur les rôles et responsabilités ;
 - Le renforcement des capacités de tous les acteurs aux techniques de communication et de négociation ;
 - Le renforcement des capacités du conseil municipal sur la gestion administrative, financière et comptable.
 - L'élaboration des dossiers des programmes et de projets.



● **Les autorités coutumières** apporteront leurs concours dans :

- La sensibilisation et la mobilisation des populations ;
- La participation pleine à l'exécution des actions de développement de la commune

● **Les privés** : les privés constituent une opportunité dans le financement des actions du plan, à ce titre ils doivent :

- Participer au financement des investissements dans le secteur de l'eau et l'assainissement ;
- Etablir des partenariats public-privé (PPP).

● **La diaspora** : elle constitue un pilier pour le financement et la mise en œuvre du plan, et peut :

- Faciliter des contacts avec les organisations intérieures et extérieures ;
- Diffuser le document du PSCEA à travers le monde entier ;
- Participer directement au financement des actions du plan;
- Apporter son expertise dans la mise en œuvre.



● **La tutelle et les Ministères** assurent :

- Le contrôle de la légalité des actes du conseil municipal ;
- L'encadrement et l'appui-conseil nécessaire ;
- La mobilisation de ressources et le financement des actions du plan ;
- La veille au respect de la cohérence avec les autres niveaux de planification (ODD, PDES, ...).

● **Les partenaires techniques et financiers (PTF)** assurent :

- Le financement des actions du plan ;
- L'appui à l'encadrement des structures chargées de la mise en œuvre du plan ;
- L'expertise nécessaire
- L'appui technique, matériel et financier.

Suivi-évaluation

Le suivi et l'évaluation sont deux fonctions indispensables de gestion, distinctes et complémentaires qui permettent d'identifier, de mesurer et d'analyser les résultats des plans, programmes et projets.

Le suivi met l'accent sur les ressources, les activités et les résultats du cadre logique et permet de résoudre les problèmes lors de la mise en œuvre.

L'évaluation met l'accent sur les résultats, le but et la finalité du cadre logique.

Le dispositif institutionnel du système de suivi évaluation du plan doit disposer des compétences nécessaires pour le traitement et la diffusion des informations au niveau de la commune. Cette diffusion permettra au Conseil Municipal de garantir certaines conditions de l'exercice du contrôle citoyen des communautés.

Le système de suivi évaluation est un ensemble intégré qui englobe la planification, la collecte systématique de données, l'exploitation, l'analyse et la synthèse des données collectées, la circulation et la diffusion de l'information. Il prévoit les moyens et les compétences nécessaires pour la mise en œuvre du système. Les outils suivants seront développés : outre le cadre logique et la chaîne des résultats, il sera développé un cadre de suivi annuel des résultats, le plan de suivi (tableau de bord) des indicateurs, les fiches de collectes des données niveau communal et les rapports axés sur les résultats (RAR).

Pilotage de la mise en œuvre

Les services techniques déconcentrés de l'Etat,

Les organisations communautaires et de la société civile

Les autorités coutumières

Les privés :

La diaspora

La tutelle et les Ministères

Les partenaires techniques et financiers

Matrice des indicateurs et des cibles pendant la mise en œuvre du plan stratégique

Axes stratégiques

Développer l'accès à l'eau pour la satisfaction des besoins de la population (aux niveaux des ménages, des établissements scolaires, des formations sanitaires et des autres lieux de vie) de la commune

Résultats stratégiques

R1 : les populations bénéficient d'une alimentation en eau de façon continue 24h /24

Indicateurs de performances

Pourcentage des besoins en d'eau potable satisfaits en 2025 (valeur cible : 60%)

Taux d'accès au service public d'eau potable dans les villages en 2025(valeur cible : 75%)



Indicateurs de performances

Taux d'accès des populations au service public d'eau potable

Résultats intermédiaires

R1.1 : la demande en eau pour les besoins domestiques est satisfaite

R1.2 : l'accès à l'eau est assuré dans tous les villages de la commune

Axes stratégiques

faire de l'accès à l'hygiène et à l'assainissement à toute la population (aux niveaux des ménages, des établissements scolaires, des formations sanitaires et des autres lieux de vie) une réalité

Résultats stratégiques

R1 : tous les villages de la commune sont certifiés FDAL

R2 : la gestion des eaux usées et des boues de vidange est assurée

Indicateurs de performances

Pourcentage des demandes exprimées satisfaites en 2025 (valeur cible : 100%)

Taux d'accès à l'assainissement dans les villages en 2025 (valeur cible : 70%)

-Taux de mise en œuvre du cadre de gestion des eaux usées et des boues de vidanges (valeur cible : cadre fonctionnel)

-Taux de création et d'utilisation des sites de déversement (valeur cible : 100%)



Indicateurs de performances

Taux d'accès à l'assainissement

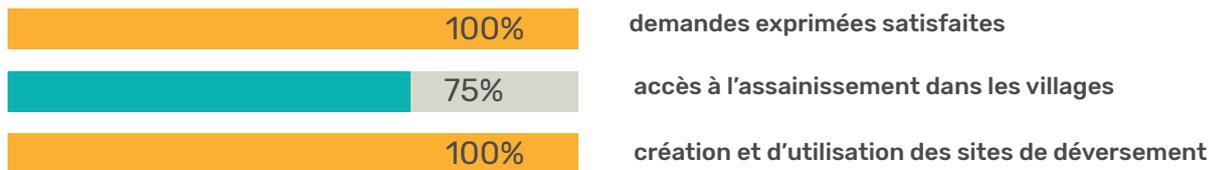
Taux des eaux usées et des boues de vidange évacuées sur des sites retenus à cet effet

Résultats intermédiaires

R2.1 : la demande en ouvrages d'assainissement pour les différents besoins est satisfaite

R2.2 : l'accès à l'assainissement est assuré dans tous les villages de la commune

R2.3 : la gestion des eaux usées et des boues de vidange est structurée/organisée dans l'espace communal



Axes stratégiques

développer la gouvernance en matière d'eau et d'assainissement c'est-à-dire gérer efficacement et démocratiquement le secteur dans l'intégrité et selon l'approche fondée sur les droits humains (AFDH).



Indicateurs de performances

Taux d'utilisation des ressources collectées pour la réalisation et le renouvellement des infrastructures
 Nombre de cas de défenses de citoyens enregistrés en application de l'AFDH. Taux des interventions des partenaires qui s'inscrivent dans la planification communale. Taux des interventions programmées à partir de l'exploitation d'une base de données tenue au niveau de la commune.

Résultats stratégiques

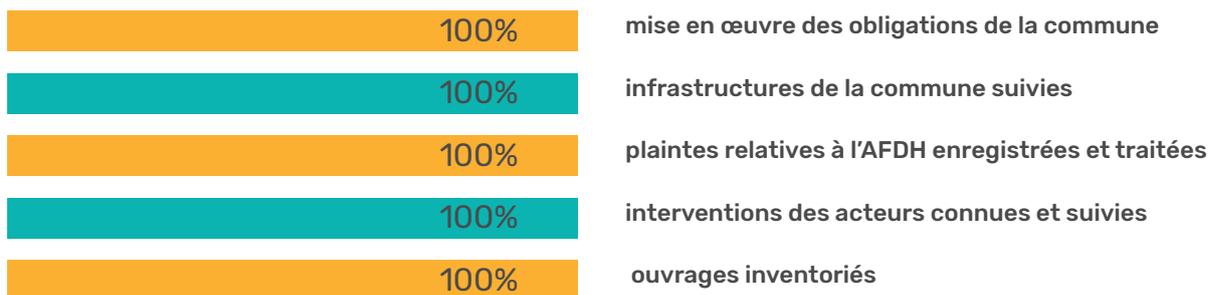
- R1: la mobilisation des ressources dans le cadre de la gestion du service public d'eau et d'assainissement permet à la commune de contribuer à la réalisation et à l'entretien des infrastructures
- R2 : les citoyens sont défendus en application de l'Approche Fondée sur les Droits Humains
- R3 : les interventions des différents acteurs permettent à la commune de répondre aux besoins des populations.

Résultats intermédiaires

- R3.1: les obligations de la commune au titre des compétences transférées dans le domaine de l'eau et de l'assainissement sont mises en œuvre,
- R3.2 : un dispositif de suivi de la gestion des infrastructures d'eau et d'assainissement est mise en œuvre,
- R3.3 : un cadre de mise en œuvre de l'AFDH est fonctionnel,
- R3.4 La commune assure la coordination de l'intervention des différents acteurs
- R3.5 : le référentiel des ouvrages d'eau et d'assainissement existant est à jour.

Indicateurs de performances

- Taux de mise en œuvre des obligations de la commune (valeur cible :100%)
- Taux des infrastructures de la commune suivies (valeur cible : 100%)
- taux des plaintes relatives à l'AFDH enregistrées et traitées (valeur cible : 100%)
- Nombre de réunion publique de reddition des comptes tenue par an avec les populations (valeur cible : 02),
- l'exécutif communal rend compte de sa gestion notamment en matière d'eau et d'assainissement au conseil municipal à la première session ordinaire de l'année
- Taux d'interventions des acteurs connues et suivies (valeur cible : 100%)
- Taux des ouvrages inventoriés (caractéristiques, coupes géologiques, géo référence, etc.) (valeur cible : 100%)



Axes stratégiques

renforcer la connaissance, la mobilisation et la protection des ressources en eau.

Indicateurs de performances

Taux de dépassement des débits cumulés des ouvrages à la demande dans chaque village (valeur cible : 10%)

Pourcentage des résultats des analyses effectuées dont les résultats sont à 95% au moins conformes aux normes de potabilité



Résultats intermédiaires

R4.1 : les ressources en eau sont mobilisées conformément à la demande

R4.2 la protection des ressources en eau est assurée dans tous les villages de la commune

R4.3 : la connaissance et la gestion des ressources en eau est améliorée

R4.4: les ressources en eau exploitées sont de bonne qualité

Résultats stratégiques

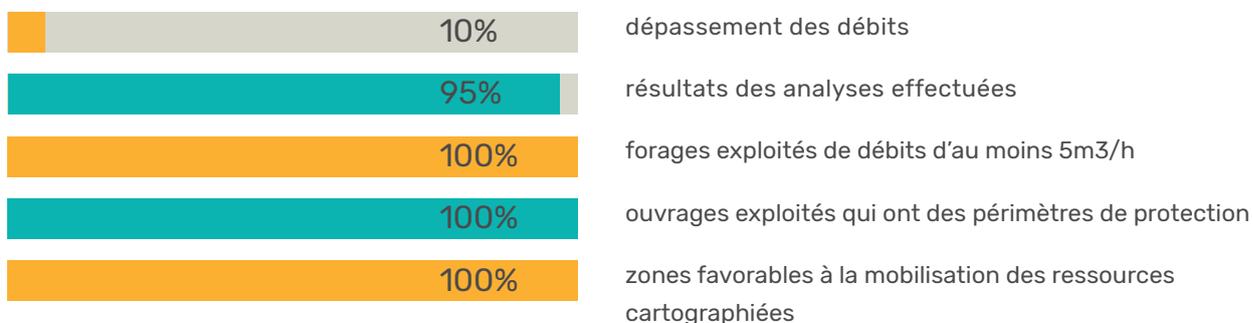
R1 : la demande en eau est satisfaite

Indicateurs de performances

Taux de forages exploités de débits d'au moins 5m³/h (valeur cible : 100%)

Taux d'ouvrages exploités qui ont des périmètres de protection (valeur cible : 100%)

Taux de zones favorables à la mobilisation des ressources cartographiées (valeur cible : 100%)





**PLAN STRATEGIQUE COMMUNAL DES
SERVICES PUBLICS
D'EAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
USEES ET EXCRETA 2018-2030**



République du NIGER
Fraternité – Travail – Progrès



Design by